

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
 Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire
 Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 16 novembre 2000, à 19 h
Centre communautaire de Ripon
31, rue Coursol
Ripon

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2000 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

REGROUPEMENT DE CITOYENS DE LA PETITE-NATION ET DE LA MRC DE PAPINEAU :
ÉLAINE POULIN, ROGER ST-DENIS..... 3

MRC DE PAPINEAU :

JEAN BISSONNETTE, JEAN-DENIS LALONDE, LOUIS VENNE..... 8

CHANTAL Fiset 25

DORIS DUPUIS 27

REGROUPEMENT DE CITOYENS DE RIPON ET DE PETITE-NATION :

MARC ROCHON 30

REPRISE DE LA SÉANCE 35

CLUB VÉLO SKI PETITE-NATION :

MICHEL GRATTON..... 35

DIANE LÉTOURNEAU 40

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC :
PIERRE BEAUDOIN, MARC-BRIAN CHAMBERLAND..... 42

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES :

JACQUES RUELLAND 44

JACQUES DEMERS 54

DROIT DE RECTIFICATION :

HYDRO-QUÉBEC : JEAN RIVA 57

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir! Nous allons commencer cette cinquième et dernière séance de la deuxième partie publique des audiences publiques de la Commission portant sur le projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé -Vignan par la société Hydro-Québec.

10 Il y a quelque nouveau, on va préciser certains points. Mon nom est Alain Cloutier. Je suis accompagné par madame Sylvie Girard et par madame Catherine Chauvin, ainsi que par toute l'équipe de la Commission.

15 Le mandat est disponible à l'arrière, pour ceux qui voudraient relire le mandat original de la Commission.

20 L'objectif de la deuxième partie, on se l'est dit plusieurs fois il y a un mois maintenant, c'est la Commission qui vient entendre ce que vous avez à dire sur le projet, ce que vous pensez, en positif, en négatif. La Commission s'intéresse particulièrement aux motifs, aux arguments, sur quelle base. Et pour revenir sur un point qui a été mentionné cet après-midi, ce n'est pas seulement non plus des arguments scientifiques ou techniques, c'est également, je dirais, vos impressions. Tout est pris en compte. On est à l'écoute de ce que vous avez à nous dire sur le projet.

25 Nous invitons les gens qui sont inscrits au registre. Ce soir, nous avons neuf participants qui vont venir présenter leur mémoire. Il y a des individus, des groupes, des associations, donc quiconque peut venir. Il y a également une MRC. Les municipalités sont à même de le faire également.

30 Ce qu'on demande, ceux qui ont des mémoires de quelques pages, on vous invite à nous en faire la lecture. Dans le cas des autres qui auraient des documents plus volumineux, on vous prierait de vous contenir dans un délai d'une quinzaine de minutes. C'est très apprécié par la Commission.

35 On veut cependant vous assurer que chacun des mémoires est lu et relu plusieurs fois, tout simplement parce que la Commission veut comprendre comme il faut. De la même façon, ceux qui présentez, à l'occasion, pas toujours, mais à l'occasion, la Commission est intéressée à vous poser une question ou deux pour éclaircir certains points du mémoire.

40 Ce n'est pas un interrogatoire. Le but, c'est simplement de comprendre davantage ce sur quoi vous vous appuyez. Souvent, par expérience, on sait que les gens écrivent leur mémoire comme ils le ressentent, mais ce qui peut être clair dans la tête de l'auteur, de l'auteure également, peut l'être moins pour quelqu'un de l'extérieur. Donc, on revient sur des points habituellement assez précis ou d'ordre général pour comprendre le contexte à l'intérieur duquel s'inscrit votre opinion, tout simplement.

45

À la fin de la séance, je vais vous dire qu'il y a un droit de rectification. La question nous a été posée fort judicieusement cet après-midi. Le droit de rectification, c'est un droit qui a lieu, qui peut être à la fin des séances publiques de la deuxième partie ou à la fin de chacune des séances, c'est selon. Ce qu'on permet à ce moment-là, c'est quiconque voudrait corriger des erreurs de faits, donc, on dit droit de rectification des faits.

50

55

Habituellement, ce qu'on rencontre le plus souvent, c'est le promoteur ou certaines personnes-ressources, tel qu'il y en a présentement ce soir, qui vont revenir à la fin pour dire: *Bon, dans tel cas, on voudrait préciser qu'il y a une erreur de faits sur l'opinion de telle personne.+ Ce n'est pas une correction de votre opinion, en aucun cas. L'opinion que vous avez sur le projet vous appartient, c'est la vôtre.

60

Donc, à titre d'exemple, et je prends un exemple avec les erreurs que ça peut comprendre, un exemple, ça peut être quelqu'un qui dise: *Bien, en fonction de telle carte, de tel tableau, je crois que+, le promoteur pourrait revenir puis dire: *Bien, ce tableau-là a été corrigé par un autre subséquent, qui est à telle cote.+ C'est ce genre de commentaire-là. Ou revenir sur des affirmations qui ont été faites et dire: *Nous avons affirmé plutôt telle chose lors de telle séance+, à titre d'exemple. C'est la même chose pour les personnes-ressources également qui veulent le faire, tout simplement.

65

Ce que ce n'est pas, c'est une tribune à la fin d'une audience pour faire un débat public. Ce n'est pas ça. Donc, on ne veut pas, je dirais, engendrer un débat à partir d'un droit de rectification des faits, pur et simple, tout simplement.

70

Enfin, comme on disait dans les séances précédentes, à chaque fois qu'on accepte de jouer le jeu de la démocratie à l'intérieur des audiences publiques, on accepte d'émettre nos opinions, on veut que les gens nous entendent, on veut que la Commission nous comprenne également, mais ça implique le corollaire, ça implique nécessairement qu'on accepte que quelqu'un d'autre pense différemment, un peu, beaucoup, énormément. Il faut accepter aussi les opinions qui sont totalement contradictoires.

75

80

La Commission, à cette étape-ci, écoute, est neutre, ne se prononce pas. Et ni par les questions que l'on pose, il n'y a d'incidence sur l'orientation de la Commission. Il est trop tôt pour ça, tout simplement. Ce n'est pas sorcier, c'est parce qu'il est trop tôt. Les délibérations vont commencer à partir de la semaine prochaine. Donc, on est neutres dans la partie publique et on ne le sera pas dans le rapport. La Commission va s'exprimer uniquement et uniquement par son rapport, qui sera remis au plus tard le 10 février 2001.

85

Sur ce, nous allons commencer cette séance en invitant une première participante. Il s'agit de madame Élane Poulin.

Mme ÉLAINE POULIN :

Bonjour!

90

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir! Vous nous présentez votre organisme aussi, c'est important.

95

Mme ÉLAINE POULIN :

Oui. Je me présente, Élane Poulin. Puis avec moi, j'ai monsieur Roger St-Denis. Nous sommes des membres du groupe d'action contre le projet d'Hydro-Québec.

100

Vous avez entendu, cet après-midi, la pétition. Puis ce soir, on va vous lire le mémoire collectif. La présentation va durer environ dix minutes. Je vais débiter par le mémoire collectif puis je vais clôturer par quelques opinions personnelles. D'accord?

LE PRÉSIDENT :

105

Oui. Nous écoutons.

Mme ÉLAINE POULIN :

110

Alors, voici.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

115

Il est aussi à noter que d'autres phytocides, tout aussi nocifs, sont utilisés sur les emprises d'Hydro-Québec. Nous croyons que la santé animale et humaine est affectée par la présence des champs électromagnétiques. Par exemple, comme pourrait vous l'expliquer un membre de notre comité d'action, il y a des effets néfastes affectant les troupeaux laitiers qui voisinent ce corridor de transport énergétique.

120

En ce qui concerne les humains, selon le livre intitulé *Médecine de l'habitat+, les effets électromagnétiques sont néfastes sur les humains. En voici une brève explication. Tout courant électrique engendre un courant magnétique. Comme notre corps est fait de circuits bioélectriques, soit le système nerveux, il possède aussi son circuit biomagnétique qui peut être affecté par les courants magnétiques environnants, surtout s'ils sont importants comme ceux d'une ligne de haute tension.

125

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

130

Je vais vous montrer ici un article dans La Presse qui démontre qu'Hydro-Québec pourrait vendre son électricité plus cher en Ontario. Alors, je l'inclus dans les annexes.

Alors, pour nos recommandations voici ce qu'on suggère.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

135

J'aimerais maintenant vous lire un court extrait d'un document qui provient de Hydro Energy Board, c'est en anglais. C'est par rapport à l'interconnexion entre l'Ontario et le Québec. Et puis je trouve que c'est très significatif par rapport à notre demande. C'est inscrit comme suit.

140

*The proposed facilities are also responsive to the need to increase the Ontario-Québec interconnexion capacity that was identified following the 1998 ice storm affecting Eastern Ontario. This project will reenforce delivery capability in both provinces and enable another 1 250 MG source of supply, thereby improving adequacy of supply during peak demand and emergency conditions.+

145

C'est très bien noté qu'ici, avec l'interconnexion, le Québec et l'Ontario auraient une entente en cas d'urgence. Alors, c'est cité ici et signé et tout. Je vous remets ça en annexe.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

150

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, quelques questions, deux rapidement pour éclaircir. Vous comprenez le contexte, je veux essayer de cerner comme il faut les enjeux que vous dégagez dans vos mémoires.

155

Mme ÉLAINE POULIN :

Est-ce que je peux juste rajouter quelque chose?

160

LE PRÉSIDENT :

Oui.

165

Mme ÉLAINE POULIN :

170 Si jamais il y a des questions au sujet du mémoire collectif, je vais peut-être demander...
il y a quelques collègues. On est quelques-uns dans le comité. Il y a Roger avec moi puis il y a
peut-être une couple de personnes, on a tous étudié des particularités différentes.

LE PRÉSIDENT :

175 Pas de problème.

Mme ÉLAINE POULIN :

Ça fait que je vais peut-être m'adresser à eux.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Pas de problème, mais votre mémoire est relativement clair.

Mme ÉLAINE POULIN :

185 C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

190 La première, vous verrez si vous avez besoin de quelqu'un de votre groupe pour
répondre aussi.

Mme ÉLAINE POULIN :

195 C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

200 Dans la deuxième de vos recommandations, vous dites:
*Nous désirons qu'Hydro-Québec transige avec Hydro One (Ontario) afin de
s'approvisionner chez eux en cas d'urgence.+

Vous avez fait référence à une décision de la Régie de l'énergie de l'Ontario.

205 **Mme ÉLAINE POULIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

210

Est-ce que vous voulez dire par là - parce qu'on a entendu quelque chose qui est semblable à ça, je veux juste m'assurer que c'est dans la même ligne, mais si c'est différent, vous le dites - est-ce que vous pensez à une forme d'entente contractuelle avec le voisin en cas de problème?

215

Mme ÉLAINE POULIN :

C'est sûr, à l'interconnexion qui...

220

LE PRÉSIDENT :

C'est exactement ça?

225

Mme ÉLAINE POULIN :

Oui, exactement.

230

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour les cas problématiques, avoir recours...

235

Mme ÉLAINE POULIN :

Oui, qu'il y ait une entente entre... avec l'interconnexion, c'est sûr que ça va servir à l'import-export, mais on aimerait qu'il y ait définitivement une entente qui soit faite entre les deux.

240

LE PRÉSIDENT :

Une entente formelle.

245

Mme ÉLAINE POULIN :

De toute façon, dans le document, ce que ça dit, c'est que cette ligne-là va être utilisée pour l'import-export, mais va être utilisée aussi pour des mesures d'urgence. C'est ce que dit le document. Alors, d'après ce qu'on a compris, nous autres, c'est que l'entente est déjà là. Alors, peut-être que s'ils font une deuxième entente, oui, mais l'entente est déjà là.

LE PRÉSIDENT :

250

Très bien. Une question de ma collègue, madame Chauvin.

Mme ÉLAINE POULIN :

255

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

260

Dans votre quatrième recommandation, vous reprenez ce qui a été dit en audience, en première partie, sur les mesures d'urgence, le projet de loi et puis la planification qui pourrait s'ensuivre au niveau des municipalités. Puis je me demandais si vous aviez des commentaires ou des priorités, par exemple, en termes d'organisation de mesures d'urgence dans la région de la Petite-Nation.

265

M. ROGER ST-DENIS :

270

Dans la région de la Petite-Nation, comme je l'avais déjà mentionné à la dernière séance d'information -- qu'est-ce qu'on préconiserait comme mesures d'urgence dans notre région? Bon, évidemment, dans notre région, vu que c'est rural, la plupart des citoyens sont assez autonomes au niveau de leurs besoins énergétiques si on parle de chauffage, par exemple. Comme cet après-midi, il y a des gens de Mulgrave-et-Derry qui ont expliqué qu'ils étaient assez autonomes à ce niveau-là.

275

Nous, ce qui a empêché plusieurs personnes d'avoir du courant pendant plusieurs journées, c'est surtout les bris de lignes de distribution. Je pense que ce qu'il faudrait avoir dans la région comme mesures d'urgence, c'est des équipes pour nettoyer les lignes en cas de chute de branches.

280

À part ça, je ne peux pas en dire plus, parce que je ne connais pas les autres besoins d'urgence de la région. Je sais que nos milieux hospitaliers, par exemple au CLSC, ils ont déjà des génératrices eux autres qui sont utilisées en cas d'urgence. S'il y a d'autres besoins, je ne peux pas vous les nommer.

285

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

290

Madame, monsieur, nous vous remercions.

Mme ÉLAINE POULIN :

Merci.

295

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant les représentants de la MRC de Papineau. Bonsoir, messieurs! Nous vous prions de vous identifier, dans un premier temps.

300

M. LOUIS VENNE :

Monsieur le président, mesdames les commissaires, d'abord, au nom de la MRC de Papineau, laissez-moi vous remercier de nous donner l'opportunité de présenter les grandes lignes de notre mémoire et de pouvoir échanger avec vous.

305

Je me présente. Mon nom est Louis Venne. Je suis le maire de la Municipalité de Lac-des-Plages et membre du comité administratif de la MRC de Papineau. Je remplace, ce soir, monsieur Mario Laframboise qui est préfet et qui, vous le savez sans doute, a un horaire très chargé ces jours-ci.

310

M'accompagnent ce soir monsieur Jean-Denis Lalonde, qui est maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin et président de la Commission d'aménagement de la MRC de Papineau, ainsi que notre coordonnateur du Service de planification et de l'aménagement du territoire, monsieur Jean Bissonnette, que vous avez déjà eu la chance de rencontrer.

315

Vous me permettrez, monsieur le président, de commencer par informer nos citoyens présents ce soir qu'ils peuvent consulter notre mémoire par l'intermédiaire de notre site web de la MRC de Papineau, à l'adresse www.mrcpapineau.com.

320

Vous comprendrez, monsieur le président et mesdames les commissaires, que notre présentation ne se limitera qu'à un bref survol de notre mémoire, celui-ci dépassant les soixante-dix pages. Lors de la période de questions qui suivra, nous pourrons échanger sur les autres sujets de notre mémoire qui vous intéressent plus spécifiquement.

325

Enfin, nous tenons à souligner que notre mémoire est celui de tous les maires de la MRC de Papineau. D'ailleurs, plusieurs des vingt-cinq municipalités qui composent la MRC ont déjà envoyé leur résolution d'appui à notre mémoire et plusieurs autres le feront lors de leur prochaine séance de conseil.

330

Depuis l'annonce du projet de bouclage de l'Outaouais dans les semaines qui ont suivi le grand verglas de janvier 1998, les maires de Papineau ont compris et accepté que le tracé de la ligne hydroélectrique nécessaire au bouclage devait traverser leur territoire. À cet égard, les maires de Papineau maintiennent encore et toujours un seul objectif à l'effet que le tracé retenu par Hydro-Québec soit celui du moindre impact environnemental et ce, sur l'ensemble du tracé, d'un poste à l'autre, en faisant abstraction de toute limite administrative.

335

340 Cet objectif, les maires ont dû le défendre auprès de la société d'État au cours des premières semaines, d'autant plus que les propositions initiales de corridor venaient à l'encontre du schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 28 février 1998, mais surtout parce qu'elles limitaient le territoire d'étude.

345 Dès que la société d'État a accepté d'étudier l'ensemble du territoire, la MRC de Papineau a participé à toutes les rencontres demandées par Hydro-Québec. Elle a de plus toujours signifié ses disponibilités à rencontrer tous les autres partenaires, que ce soit les MRC voisines ou tout autre organisme intéressé.

350 La ligne qui reliera le poste Vignan de Gatineau et le poste Grand-Brûlé de Saint-Jovite desservis par deux lignes de 735 kilovolts assurera à la fois une disponibilité électrique à l'Outaouais, mais également à la région des Laurentides et d'autres régions québécoises, dont le Grand Montréal, créant ainsi un lien structurant qui contribuerait à la sécurité de l'alimentation électrique de toute la région sud-ouest du Québec.

355 Il est vrai que la ligne construite l'an dernier dans le même processus de sécurisation du réseau québécois entre le futur poste de l'Outaouais et de l'Ontario vient conforter le réseau actuel. Il nous apparaît toutefois que cette interconnexion ne saurait en aucun temps suffire à sécuriser l'alimentation électrique de l'Outaouais. Et la raison en est bien simple, la connexion avec l'Ontario se situe à la même latitude que l'alimentation actuelle de la région de l'Outaouais.

360 Prétendre que cette connexion suffirait à sécuriser l'alimentation électrique de l'Outaouais revient à soutenir que les intempéries ne traversent jamais le rivièrre des Outaouais. À ceux et celles qui seraient portés à défendre cette thèse, il est important de rappeler que cette région de l'Ontario a également été touchée par le grand verglas de janvier 1998.

365 Par conséquent, si cette interconnexion avait été en service, en janvier 1998, aurait-elle pu prendre la relève de la ligne Chénier - Vignan? Et si cette interconnexion était restée en service en janvier 1998, le réseau hydroélectrique ontarien, qui y est relié, aurait-il été en condition pour alimenter l'Outaouais?

370 Répondre à ces questions et envisager d'autres événements climatiques similaires suffisent à démontrer clairement que le réseau de transport hydroélectrique ontarien ne peut dépanner l'Outaouais lors d'événements naturels majeurs. L'assurance recherchée et nécessaire doit être entière, c'est-à-dire reposer uniquement sur le réseau d'Hydro-Québec, celle-là même qui en a la responsabilité et non sur un tiers telle l'Ontario-Hydro. Le gouvernement du Québec accepterait-il que la grande région de Montréal soit bouclée par un réseau qui ne lui appartient pas?

380 La MRC de Papineau rappelle à la Commission que tous les comités d'experts, dont la Commission Nicolet et le Comité Warren, ont souligné la nécessité du bouclage de l'Outaouais pour assurer l'approvisionnement hydroélectrique de la région. La sécurisation de l'alimentation

électrique de l'Outaouais implique nécessairement la construction d'une autre ligne d'alimentation prenant sa source à une autre latitude et reliant la région dans un autre axe. La seule solution viable pour nous est le projet qui relierait le poste Vignan de Gatineau et le poste Grand-Brûlé de Saint-Jovite.

385

Les opposants au bouclage de l'Outaouais font ressortir que le tracé retenu par Hydro-Québec ne répond pas à l'objectif qu'elle s'est elle-même donné, c'est-à-dire localiser le tracé dans une autre région climatique. Or, le tracé retenu longe la ligne Chénier - Vignan sur plus de 15 kilomètres, cette portion ne représentant que moins de 10 % de l'ensemble du tracé. Ils diront aussi, avec raison, que le segment E-F est dans la même latitude que la ligne Chénier - Vignan et que ce segment représente un peu plus de 20 % du tracé retenu.

390

La MRC de Papineau est d'avis que le tracé retenu par Hydro-Québec répond malgré tout, dans une proportion de 80 %, à l'objectif qu'elle s'est donné, ce qui est largement acceptable.

395

Lorsqu'on a l'obligation de relier un même point par deux lignes, il est quasi inévitable qu'une partie plus ou moins significative de ces deux lignes soit à proximité l'une de l'autre. Il va de soi qu'il aurait été plus adéquat de faire rentrer la ligne Grand-Brûlé - Vignan par une tangente plus au nord au poste Vignan. À cause toutefois d'une barrière naturelle créée par le réseau hydrique de la Municipalité de Val-des-Monts, dont le lac McGregor en son point le plus au sud, cette solution s'avère impossible.

400

Nous avons toujours cru qu'Hydro-Québec profiterait de la présence de cette nouvelle ligne pour tenter d'exporter de l'énergie à la province voisine. Il s'agit d'une décision d'affaires pour Hydro-Québec et son actionnaire, le gouvernement du Québec.

405

Ce qui nous préoccupe dans Papineau et dans l'Outaouais entier, avant tout débat d'exportation de l'électricité, c'est la sécurisation de notre approvisionnement hydroélectrique. Il ne faut pas non plus oublier que le nouveau poste outaouais à L'Ange-Gardien, qui peut servir à exporter de l'électricité à l'Ontario, n'est pas sur la ligne de Grand-Brûlé - Vignan. De la ligne Chénier - Vignan actuelle, où est localisé ce poste, Hydro-Québec peut déjà exporter de l'électricité. Il ne faut pas tenter de mélanger les dossiers d'Hydro-Québec et ainsi mettre en péril l'approvisionnement hydroélectrique de l'ouest du Québec.

410

415

Dans Papineau, nous avons pris nos responsabilités. Nous avons revu nos structures d'urgence. Nous avons travaillé avec Hydro-Québec à l'établissement du tracé de moindre impact, selon les délais impartis et imposés, avec raison, par le gouvernement. Il reste maintenant au gouvernement à assurer la réalisation de ce bouclage qu'il a lui-même décrété pour l'Outaouais, pour les Laurentides et pour le Québec.

420

En imposant commission après commission depuis bientôt trois ans, dans l'objectif de répondre à certains mécontentements exprimés dans la région de la Montérégie et de l'Estrie, le

425 gouvernement retarde la construction de ce bouclage qui fait l'unanimité parmi l'ensemble des MRC, municipalités et organismes de l'Outaouais, quant à sa présence et à sa nécessité.

430 Nous n'en ferons pas la lecture, mais notre mémoire présente également de façon exhaustive les échanges et rencontres qui ont eu lieu entre Hydro-Québec et notre MRC et ses municipalités de janvier 1998 jusqu'à tout récemment, lors de l'émission du certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé par le Conseil des maires en octobre dernier. Les objectifs des maires de Papineau contenus au schéma d'aménagement révisé, en ce qui a trait aux lignes hydroélectriques, y sont d'ailleurs présentés.

435 D'autre part, c'est en fonction de ces orientations et des principes d'orientation inclus au schéma d'aménagement révisé, suite à un consensus entre les deux parties, que les maires de Papineau ont dû dire clairement à Hydro-Québec qu'un tracé à l'intérieur du corridor sud, alors étudié en 1998, viendrait à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement révisé déjà en vigueur et dont le contenu final avait été négocié avec la société d'État.

440 Enfin, bien que la variante 1 soit celle du moindre impact environnemental, la variante 2 choisi par Hydro-Québec pour relier les postes Grand-Brûlé - Vignan est conforme au schéma d'aménagement révisé. Il va de soi que les variantes 3 et 4 n'auraient pu recevoir du Conseil des maires un tel avis de conformité.

445 Notre mémoire présente également les outils et concepts inclus au schéma d'aménagement révisé que sont le cadre écologique de référence, la protection des sites et corridors d'intérêt esthétique et le concept de l'Outaouais fluvial. Ces outils ont d'ailleurs contribué à donner à la MRC de Papineau une réputation de leader au Québec en matière d'aménagement du territoire.

450 Le chapitre 6 de notre mémoire décrit sommairement l'analyse comparative des quatre variantes effectuée par la MRC de Papineau. Il décrit également la justification du tracé du moindre impact environnemental. La Commission sait déjà que la MRC de Papineau ne met pas en doute le choix d'Hydro-Québec, même si elle est d'avis que la variante 1 est celle du moindre impact environnemental.

460 En somme, la MRC de Papineau se rallie au choix d'Hydro-Québec, mais elle n'accepte pas ses propos lorsqu'elle mentionne que l'analyse comparative n'a pas permis de démarquer de façon évidente la variable la plus favorable du point de vue environnemental, techno-économique et socio-politique, poursuivant plus loin en mentionnant qu'elle estime cependant que la variante 2 est la seule variante pour laquelle il est possible d'établir des optimisations en concertation avec le milieu. La MRC fait d'ailleurs la démonstration dans son mémoire que le choix d'Hydro-Québec est bel et bien justifié sur le plan environnemental.

465 Le choix d'Hydro-Québec de la variante 2 par rapport à la variante 1 est cependant un choix politique ayant pour but de rallier la MRC des Laurentides. La MRC de Papineau aurait espéré que la MRC des Laurentides accepte également ce choix, d'autant plus qu'elle ne visait

470 qu'à répondre à ses propres demandes maintes fois répétées à l'effet que le tracé soit localisé à l'intérieur du corridor sud sur son territoire. Le rapport du Comité Harvey en fait d'ailleurs longuement mention.

475 Les analyses comparatives des impacts sur les quatre variantes, que nous ne reprendrons pas ce soir faute de temps, ont porté essentiellement sur deux composantes majeures: le milieu humain et le milieu naturel. Nous soulignerons sommairement à cet effet que l'axe de développement de la Petite-Nation - Petite Rivière Rouge est le coeur même de la MRC de Papineau, de l'espace occupé représentant le plus haut niveau de complexité en termes d'utilisation du territoire, d'une mosaïque serrée où harmonieusement cohabitent villageois, agriculteurs, entrepreneurs forestiers, villégiateurs, touristes et adeptes du plein air.

480 Il n'est pas surprenant que l'analyse des variantes 3 et 4 fassent ressortir des impacts majeurs sur le milieu humain de la MRC de Papineau. En effet, les deux variantes traversent le territoire de la MRC de Papineau en suivant une diagonale presque parfaite et en franchissant les limites administratives de neuf municipalités.

485 Qui plus est, la boucle outaouaise étant un projet de société, un projet québécois visant à sécuriser une de ses grandes régions, il est tout à fait naturel que l'on tente de traverser le plus possible le territoire public. En traversant ainsi le territoire de tenure publique, dont, entre autres, la réserve Papineau-Labelle qui, d'abord et avant tout, est un territoire de coupe industrielle, c'est à la collectivité qu'il revient d'amortir la majorité des impacts et non seulement un groupe de citoyens propriétaires.

490 Enfin, il importe de souligner que les maires de Papineau soulèvent dans leur mémoire un questionnement relatif à la consultation sur les variantes de tracé. Il est clair que la consultation actuelle du BAPE vise uniquement la variante retenue par Hydro-Québec.

495 Cependant, même si aucune question sur les variantes 3 et 4 n'a été soulevée lors de la première partie des audiences, la MRC de Papineau, ses municipalités et ses citoyens s'inquiètent du fait que ces variantes demeurent sur la table de travail de la Commission. Lors de la soirée d'audience du 16 octobre dernier, ici même à Ripon, les citoyens de Papineau vous ont d'ailleurs fait part de cette inquiétude.

500 La MRC de Papineau rappelle donc à la Commission qu'elle ne peut considérer avoir consulté la population sur les variantes 3 et 4. Ainsi, toute recommandation sur ces variantes ne pourrait reposer ni sur la présente enquête, ni sur les présentes audiences publiques.

505 Je donne maintenant la parole au président de la Commission d'aménagement, qui vous expliquera un projet particulier que la MRC de Papineau a mis de l'avant suite au verglas de 1998. Monsieur Lalonde, s'il vous plaît.

510 **M. JEAN-DENIS LALONDE :**

Monsieur, mesdames, Jean-Denis Lalonde de Saint-André-Avellin.

515 Ce qu'on vous dit dans la suite, c'est que le verglas de 1998 a mis en évidence la
vulnérabilité du réseau de distribution aux conditions climatiques extrêmes. En Outaouais, ces
conditions climatiques ont résulté en des pannes de plusieurs jours en grande totalité à cause
des arbres.

520 À titre indicatif, en Montérégie, dans le triangle noir, 24 000 poteaux du réseau de
distribution se sont écroulés à cause du verglas. En Outaouais, seulement 200 ont subi ce sort.
Néanmoins, la mise hors service du réseau de distribution a été tout aussi considérable en
Outaouais, mais s'explique principalement par la chute des arbres à proximité du réseau.

525 Consciente de l'importance du réseau de transport et de la nécessité de réaliser des
bouclages au Québec, la MRC de Papineau a eu un questionnement sur la fragilité du réseau
de distribution, particulièrement en milieu boisé. Bien qu'essentielle, une nouvelle ligne de
transport n'empêchera pas le réseau de distribution de s'effondrer à nouveau. C'est sous un
objectif de sécurisation du réseau de distribution que la MRC de Papineau a approché Hydro-
Québec pour regarder de près la situation et de tenter d'optimiser le programme actuel de
530 maîtrise de la végétation de la société d'État.

Mais là, je pense que la phrase n'est pas bonne. Ça ne doit pas être la végétation de la
société d'État.

535 Quelques semaines à la suite de la tempête de verglas, soit le 8 avril 1998, la MRC de
Papineau et les dirigeants d'Hydro-Québec signaient la première entente spécifique entre la
société et une MRC. Ainsi, dans un contexte où la réduction de la vulnérabilité du réseau aux
événements majeurs climatiques exige d'Hydro-Québec des interventions différentes et où la
fiabilité du service est largement influencée par la structure et l'état de santé de la forêt aux
540 abords des lignes, Hydro-Québec et la MRC de Papineau ont convenu de réaliser le projet
intitulé *Pour une gestion intégrée de la végétation aux abords du réseau de distribution
électrique+.

545 Sur la base de ces intérêts respectifs, Hydro et la MRC de Papineau ont élaboré le
projet pilote dans le but d'analyser la pertinence d'un tel partenariat entre nos deux organismes et
de vérifier la rentabilité d'un aménagement forestier préventif en bordure du réseau de
distribution.

550 Ainsi se résumaient les principaux objectifs: favoriser un partage des ressources et des
responsabilités; rationaliser le processus d'entretien de la végétation en milieu forestier; réduire
le nombre d'interruptions des services causées par la chute d'arbres et de branches sur le
réseau; favoriser un aménagement préventif adapté aux différentes caractéristiques du milieu et
de la végétation; sensibiliser et impliquer les propriétaires concernés dans l'aménagement
préventif de leur propriété en bordure du réseau; développer une main-d'oeuvre locale

555 spécialisée et habilitée à ce type d'intervention; et enfin, intégrer le concept des paysages sensibles de la MRC aux plans d'aménagement des abords du réseau.

Il est important de mentionner que l'ensemble des activités de planification a été exécuté conjointement avec les représentants d'Hydro et de la MRC. Un secteur pilote a été étudié en fonction de l'importance représentative des forêts comme type de milieu. Il comportait une proportion significative de réseaux accessibles et inaccessibles situés en zone forestière avec une combinaison de résidences de villégiature et de résidences permanentes. On voulait vérifier le niveau de sensibilité des propriétaires à ce type d'intervention forestière réalisé à proximité des zones habitées. Le choix a été arrêté sur un secteur traversant deux municipalités, Mayo et Mulgrave-et-Derry, et à la hauteur du lac La Blanche.

Pour qui cherche la rentabilité à court terme, il apparaît évident que la mise en oeuvre d'un mode d'aménagement intensif semblable à celui-ci n'atteindra pas les objectifs économiques sans un contrôle extrêmement serré des dépenses. Ceci étant dit, il importe de préciser que l'ébauche de partenariat inédit entre un organisme municipal et Hydro-Québec mérite d'être poursuivie bien au-delà des simples considérations comptables. Le projet a permis de vivre l'apprentissage et l'approvisionnement de l'un et de l'autre à travers des objectifs qui furent entièrement partagés. Plus encore, on a fait en sorte que des ressources humaines puissent s'attarder à élaborer et à valider ensemble une approche nouvelle de gestion du risque en milieu forestier.

Tout est donc en place pour donner suite aux travaux réalisés dans le cadre de ce projet pilote. Ainsi, au terme de ce projet, des recommandations ont été déposées afin de mieux orienter les actions futures et de poursuivre la réflexion. Nous les reprenons d'ailleurs dans notre mémoire.

Enfin, il est important de rappeler que les résultats financiers pourraient facilement être améliorés ou, du moins, devraient-ils être analysés en fonction de l'atteinte d'objectifs importants à long terme pour Hydro-Québec et pour les milieux ruraux du Québec.

Outre le réseau de transport hydroélectrique, Hydro-Québec doit s'assurer - elle en a d'ailleurs la responsabilité - d'investir tout autant dans son réseau de distribution. Un projet de gestion intégrée de la végétation du réseau de distribution électrique comme celui de Papineau permettrait une amélioration de la rentabilité des opérations de la société d'État par la diminution très significative de la vulnérabilité de ce réseau, par le rallongement de la période entre chaque cycle d'entretien de la végétation aux abords du réseau et par l'effet de la diminution de pannes sur le budget d'urgence affecté au dépannage et à la remise en service de lignes endommagées.

Le bouclage de l'Outaouais, par la réalisation de la ligne Grand-Brûlé - Vignan dans le corridor du moindre impact, est primordial dans la région, mais il ne doit pas être perçu comme une fin en soi. Nous espérons que votre Commission se joigne à nous afin de faire savoir au gouvernement du Québec que des efforts sur le réseau de distribution comme ceux réalisés

600 dans Papineau sont également essentiels afin d'assurer l'atteinte, c'est notre objectif, de l'approvisionnement par Hydro-Québec.

605 En guise de conclusion, monsieur le président, la MRC de Papineau tient à réaffirmer qu'elle se prononce fermement et résolument en faveur de la reprise immédiate des travaux de sécurisation des réseaux de transport et de distribution d'Hydro-Québec afin de protéger l'Outaouais contre une répétition, à petite ou à grande échelle, des événements survenus en janvier 1998. Sous aucune considération, les citoyens de Papineau et de l'Outaouais ne sauraient tolérer une plus grande vulnérabilité de leur alimentation électrique. Il en va de leur sécurité.

610 La MRC de Papineau a agi avec sérieux et détermination afin d'assurer, dans les limites de ses pouvoirs, la sécurité de l'alimentation électrique de ses citoyens. La sécurisation du réseau de transport est la responsabilité d'Hydro-Québec et du gouvernement. Nous avons fait notre effort en concluant avec célérité et dans la reconnaissance de l'urgence un tracé de moindre impact. Reste maintenant au gouvernement et à la société Hydro-Québec d'assumer leur devoir d'État.

615 S'il advenait un événement climatique similaire à la tempête de verglas et que l'Outaouais ne bénéficiait pas encore de cette assurance d'approvisionnement hydroélectrique, le gouvernement du Québec et les organismes de responsabilité civile, qui n'auraient pas conclu comme les élus de Papineau à l'urgence de cette assurance, auront à répondre aux conséquences qui pourraient être, et de loin, bien supérieures à celles vécues en janvier 1998.

620 Nous vous remercions de votre attention et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Quelques questions pour commencer, si vous permettez, en démarrant avec ma collègue, madame Girard.

630 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

635 Bonsoir! J'aimerais que vous me parliez peut-être de façon un peu plus élaborée sur le plan, en fait, la démarche particulière que vous avez eue en termes de mesures d'urgence, de réajustement, suite au verglas de 1998. Vous avez déjà fait état de quelques mesures concernant l'élagage, l'entretien de la végétation.

640 Plus spécifiquement, vous dites que vous avez, au sein de votre mémoire, les recommandations qui ont été faites et qui ont été proposées au gouvernement. Est-ce que vous pouvez nous donner un petit peu le détail sur les recommandations spécifiques que vous avez faites?

M. JEAN-DENIS LALONDE :

645 Bien, si je comprends votre question, les recommandations ont été faites au niveau du réseau de distribution, puis on a pratiqué ça un peu comme projet pilote pour que les uns et les autres puissent savoir comment faire afin d'étendre le projet, si Hydro-Québec est capable de le faire, puis ce qu'on veut qu'il fasse, à l'ensemble du réseau de distribution.

650 Parce que pour nous autres, le réseau de distribution est aussi important que le réseau de transport. Et c'est peut-être ça qui nous posait le plus de problème, le réseau de distribution, parce qu'il est souvent dans des secteurs boisés.

Est-ce que ça répond à votre question?

655 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui, en partie.

M. JEAN-DENIS LALONDE :

660 Peut-être que monsieur Bissonnette peut rajouter.

M. JEAN BISSONNETTE :

665

Bonsoir! La grande recommandation, c'est de poursuivre effectivement ce projet-là qui, dans le rapport, on mentionne -- et la MRC avait déposé aussi les résultats lors de la première partie des audiences, le rapport final de ce projet-là.

670

Comme de raison, on a conclu parce qu'on croyait, autant à Hydro-Québec qu'à la MRC, Hydro-Québec, je parle de la partie qui sont responsables de l'émondage de façon générale sur le réseau de distribution, on croyait que ce serait, peut-être pas rentable mais qu'on ferait nos frais de façon générale, parce qu'en faisant certaines cueillettes forestières de façon plus ou moins importante, il y a des revenus.

675

Donc, on croyait que ce serait normalement largement suffisant pour combler les dépenses supplémentaires d'Hydro-Québec sur le réseau de distribution. Mais comme vous avez vu, ça n'a pas été le cas sur ce secteur-là. Et à ce moment-là, cette direction, ce département-là d'Hydro-Québec avec leur budget fixe d'émondage ne pouvait pas aller plus loin à cet effet-là.

680

Qu'est-ce qu'on dit à Hydro-Québec, au gouvernement du Québec? C'est que: *Écoutez, c'est tout à fait normal que vous investissiez autant dans le réseau de distribution que vous le faites ou que vous voulez le faire dans le réseau de transport hydroélectrique. Donc, c'est normal que pour des projets de la sorte, vous dépensiez un petit peu plus de sous, que ça ne soit pas rentable.+

685

Sauf qu'à long terme, effectivement, on l'a vu, si avant le verglas de tels travaux avaient été révisés sur l'ensemble du réseau de distribution en milieu rural, on n'aurait pas eu des délais d'attente au niveau électrique qu'on a eus actuellement de deux, trois semaines. Comme monsieur Lalonde disait, il y a simplement 200 poteaux qui sont tombés à cause du verglas. Donc, nous, les lignes sont tombées mais les poteaux sont restés là, comparativement au triangle noir en Estrie et en Montérégie. C'est les arbres qui ont tombé dessus.

690

Et c'est des travaux relativement simples à faire. Donc, ce ne sont pas les érables, ce n'est pas les chênes qui sont tombés, sauf les branches qui étaient un peu plus mortes, ce sont les trembles, les bouleaux. Donc, il y a certains aménagements à faire, des aménagements qui sont souvent à l'extérieur de l'emprise réglementaire à Hydro-Québec. C'est pour ça qu'on rencontrait tous les citoyens, qu'il y avait des plans d'aménagement révisés pour eux.

695

700

Donc, il faudrait aller plus loin à cet effet-là. Et le gros message qu'on passe à Hydro-Québec et au gouvernement, c'est d'investir autant dans le réseau de distribution que dans le réseau de transport, principalement pour le milieu rural de Papineau ou québécois.

705

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

710 Est-ce que ce programme particulier, ces démarches particulières que vous avez faites rentrent un peu dans le cas de ce qu'on a vu -- je crois que vous étiez ici le soir, dans la première partie des audiences publiques, où nous étions en ligne avec la Sécurité publique concernant les programmes de mesures d'urgence qui sont en train de se mettre en place. Et on parlait de certaines missions qui seraient, entre autres, en partenariat avec les municipalités et tout ça.

715 Est-ce que les démarches particulières que vous avez faites avec ce projet-là a une suite dans le cadre de ce genre de mission?

M. JEAN BISSONNETTE :

720 Bien, nous, dans Papineau, on le voit comme ça. Par contre, le ministère de la Sécurité publique, les liens qu'ils ont créés, suite à 1998, avec le monde municipal, c'est plus pour créer au sein des régions et des municipalités principalement des cellules de crise. Donc, que les municipalités soient équipées pour la prochaine crise, avoir des lieux pour recevoir les citoyens, être équipées et tout ça, avoir des plans de mesures d'urgence, entre autres à 725 certains niveaux, au niveau régional, plus au niveau local.

Donc, eux, ils se limitent actuellement à ces liens-là avec le monde municipal. Nous, on a conclu, suite à janvier 1998, qu'il était important d'investir autant dans le réseau de distribution. Mais le ministère de la Sécurité publique n'est pas lié à ce projet-là.

730

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

735 Juste une précision aussi. Vous parlez de votre projet de gestion intégrée de la végétation. Vous avez parlé d'élagage et tout ça. Mais est-ce que vous vous êtes penchés sur l'entretien aussi par phytocides?

M. JEAN BISSONNETTE :

740 Non. Ça n'a pas été... on n'a pas l'expertise, la MRC de Papineau, à cet effet-là.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Ça va, merci.

745

M. JEAN-DENIS LALONDE :

750 Je voulais juste ajouter, le réseau de distribution, il y a comme un retard à l'entretien du réseau de distribution. Et ça ne se produit pas seulement, les pannes, quand il va venir un verglas dans cinquante ans. Les pannes qu'on subit habituellement, c'est des problèmes avec le réseau de distribution à cause des milieux boisés souvent. Alors, ça, il faut qu'ils prennent ça en main. C'est aussi important, sinon plus, pour nous autres.

LE PRÉSIDENT :

755 Des questions de ma collègue, madame Chauvin.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

760 Hier, je crois, la Communauté urbaine de l'Outaouais, ses représentants nous indiquaient que dans leur région, il y avait souvent des - je ne saurais pas c'est quoi exactement le bon terme - mais des interruptions d'alimentation électrique, pas nécessairement de longue durée, mais quand même assez fréquentes. En fait, c'était interprété comme étant une certaine fragilité du réseau en termes d'alimentation électrique.

765 Est-ce que vous observez ça aussi dans la MRC de Papineau?

M. JEAN-DENIS LALONDE :

770 Moi, chez nous, je n'observe pas ça fréquemment des pannes comme ça. C'est rare pour moi.

M. LOUIS VENNE :

775 Dans ma région non plus, la partie nord-est de la MRC, ce n'est pas fréquent comme coupure temporaire, non.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

780 Quand vous parlez du renforcement de réseau de distribution, ma question, ce serait pour une partie du réseau de tension mais qui n'est pas aussi haute tension que le bouclage proposé à 315 kV. Je pense, par exemple, aux lignes à 120 kV qui longent la 148.

785 Est-ce que, selon vous, quand vous parlez d'un programme d'entretien peut-être plus fréquent et quand vous parlez des bris de ligne suite au verglas ou à d'autres événements qui peuvent amener ça, est-ce que ces lignes-là, ça fait partie de celles que vous pensez qui devraient être renforcées ou, d'après vous, elles sont suffisamment dégagées et fiables pour qu'il n'y ait pas nécessité de songer à investir un petit plus d'efforts là-dedans?

790 **M. JEAN BISSONNETTE :**

On n'a pas eu de problème à ce niveau-là. Donc, les lignes sont, de un, beaucoup plus hautes et la servitude, c'est Hydro-Québec, et de façon importante. Donc, on n'a jamais connu un problème à cet effet-là, d'autant plus que ces deux lignes-là sont aussi principalement en milieu agricole. Mais même en milieu boisé, je regarde, par exemple, dans mon secteur plus personnel à Montebello, il n'y a pas d'arbres assez hauts en bordure de la servitude qui, même en tombant, pourraient toucher à la ligne à 120 kilovolts.

800 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

805 **M. JEAN-DENIS LALONDE :**

Pour moi, le réseau de distribution qui me touche le plus, c'est tous ces petits circuits-là qui nous desservent chacun chez nous, dans tous nos rangs, dans tous nos vecteurs. Pour nous autres, c'est ça qui nous touche le plus. Des fois, tu regardes, c'est plein d'arbres, les fils passent en dessous.

810 **M. LOUIS VENNE :**

Juste pour compléter ce que monsieur Lalonde dit, je pense que ce qui est important de rappeler, que c'est suite à une décision, mais Hydro-Québec avait relâché l'entretien du réseau de distribution et, évidemment, je pense que la résultante s'est fait sentir lors du verglas, puis il est important. Et on a remarqué depuis ce temps-là que, en tout cas dans nos régions à nous, que ces travaux-là avaient repris. Donc, je pense qu'ils ont été sensibles à ça. C'est des démarches que nous, on avait entrepris pour que ça se fasse parce que c'est important. C'est vraiment le réseau de distribution qui a flanché en 1998, chez nous.

820 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans les efforts et dans vos projets pilotes, je pense qu'Hydro-Québec a des normes en termes de végétation dans les emprises de dégagement des espèces d'arbres, tout ça. Est-ce que dans votre réglementation d'urbanisme, vous avez aussi une forme de réglementation justement pour la végétation à proximité des emprises et des milieux habités?

M. JEAN BISSONNETTE :

830 Ça faisait partie de la deuxième étape, si on avait poursuivi le projet, effectivement
d'aller plus loin à cet effet-là au niveau réglementaire. Donc, de un, effectivement si ce projet
s'était poursuivi et qu'on faisait des efforts pour enlever, par exemple, les espèces un petit peu
plus fragiles, faire l'émondage de façon importante, effectivement, il aurait fallu s'assurer que
835 par la suite, qu'il n'y ait pas -- c'est plus simple de s'assurer qu'il n'y ait pas de plantation de
bouleau à proximité, que venir les couper dix ou vingt ans plus tard.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet, on croit, de façon assez large pour les
municipalités de réglementer et d'intervenir concernant toute la question des plantations d'arbre.
Peu de municipalités l'ont fait. On l'a fait en milieu urbain, en milieu villageois, d'interdire
840 certaines espèces à proximité des trottoirs pour le réseau d'aqueduc et d'égouts.

À part ça, il y a très peu de choses qui s'est fait au Québec et on voulait effectivement
aller plus loin, essayer de voir comment on pourrait intervenir de façon réglementaire,
effectivement; donc, de un, régler le problème actuel et s'assurer qu'à long terme, qu'on
845 n'augmente pas le problème. Mais on est rendu là. On y a pensé mais il faut effectivement aller
plus loin dans cette recherche-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

850 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Un dernier point, si vous permettez. Ma question porte sur le processus d'information
855 des citoyens potentiellement impactés. À plusieurs reprises dans votre mémoire, vous
mentionnez la participation active de votre MRC dans les réunions de travail avec Hydro-Québec
toujours dans la recherche d'un tracé de moindre impact, tel que vous l'avez identifié. Vous
dites, à la page 17, que vous avez contribué à la réalisation des nouvelles optimisations sur le
territoire et enfin, que:

860 *Hydro-Québec, sensibilisée par les préoccupations des municipalités et de la MRC
visées par le tracé retenu, a en effet acquiescé aux optimisations demandées par ces
dernières.+

865 Ma question, c'est comment vous êtes assurés que le long d'un tracé donné, les gens
impactés soient mis au courant? On sait déjà, parce qu'on l'a entendu, qu'Hydro adresse des
lettres aux résidants le long du tracé. Vous, de quelle façon vous voyez ça? Est-ce que c'est
par l'entremise des municipalités ou s'il y a eu une forme d'information directe auprès de vos
commettants?

870

M. LOUIS VENNE :

875 Moi, je peux vous répondre, monsieur Cloutier. Toutes les municipalités qui étaient visées ont eu des réunions d'information avec leurs citoyens. Chez nous, moi, je l'ai fait. Même les gens qui n'étaient pas venus participer et que, moi, je pensais que vraiment il pourrait y avoir une implication visuelle, j'allais les voir. Je communiquais avec eux autres. Le travail de terrain, il a été fait, je vous le dis là. Et l'optimisation qui a été faite résulte de toutes ces consultations-là puis ces discussions-là qu'on a eues avec les gens d'Hydro-Québec.

880 Puis j'ai même dû intervenir dans des municipalités contiguës parce qu'eux ne voulaient pas le faire. Évidemment, ils n'étaient pas dans la même région que nous autres. Mais moi, je suis à la limite des Laurentides; donc, évidemment, eux, on connaît leur position. Donc, j'ai eu à défendre des dossiers de leurs citoyens. C'est moi qui a fait les démarches. Ça fait que ça s'est fait, monsieur.

885 **LE PRÉSIDENT :**

890 Oui, mais on est à peu près persuadés que ça a été fait, mais ce qu'on essaie de comprendre, c'est comment que ça a été fait. Là, vous prenez votre exemple que vous connaissez, évidemment.

M. LOUIS VENNE :

895 Oui.

LE PRÉSIDENT :

900 Est-ce qu'il y avait, je ne sais pas, une convocation aux citoyens? De quelle façon vous faisiez ça techniquement sur le terrain?

M. LOUIS VENNE :

905 En tout cas, pour chez moi, c'est de même que ça s'est fait. À l'intérieur de la municipalité, on envoyait des communiqués pour dire aux gens: *Tel jour, on fait une réunion d'information pour vous présenter.+ Les gens sont venus, les gens qui étaient impliqués. Il y a eu beaucoup de collaboration d'Hydro-Québec à ce niveau-là. Ça, je peux vous dire ça.

LE PRÉSIDENT :

910 Est-ce que dans le cadre des autres municipalités concernées par le tracé retenu, c'est la même chose?

M. LOUIS VENNE :

915 J'imagine que c'est le même processus qui s'est tenu. Moi, je ne peux pas...

LE PRÉSIDENT :

920 À votre connaissance, vous ne le savez pas?

M. LOUIS VENNE :

Bien, à ma connaissance, ça s'est fait.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bissonnette.

M. JEAN BISSONNETTE :

930

Il faut dire qu'au niveau du territoire privé, donc, une des principales municipalités est effectivement celle de monsieur Venne, Lac-des-Plages. Dès qu'on remonte, par la suite on rentre en territoire public, la Municipalité de Duhamel, la Municipalité a fait de même, mais on traversait... le seul territoire privé, c'était les terres privées de la MacLaren. Aujourd'hui, c'est

935

une autre compagnie forestière que j'oublie. Donc, ils ont été rencontrés, informés.

Après ça, effectivement, on rentre dans la Réserve Papineau-Labelle. On s'est assuré, on était présents lors des rencontres visant les optimisations, principalement en 98, en début de 99, avec la SÉPAQ pour essayer de trouver des optimisations. Et même, quand vous

940

regardez les différents tracés dans la Réserve Papineau-Labelle, vous voyez qu'il y a eu plusieurs alternatives pour arriver au tracé final.

Et par la suite, on traverse la Municipalité de Mulgrave-et-Derry. Et je suis assuré - monsieur Kane était ici cet après-midi - qu'il a fait un effort vraiment important pour sensibiliser ses citoyens. Et il a fait des rencontres, même plusieurs rencontres, où est-ce qu'il a convoqué

945

Hydro-Québec et ses citoyens qui risquaient d'être touchés par les premières variantes.

Parce que la variante finale qui avait été demandée et travaillée avec les citoyens, avec la Municipalité, la MRC, tout le monde, passe maintenant essentiellement en milieu public et

950

qui a beaucoup moins d'impacts sur son secteur plus habité.

LE PRÉSIDENT :

955 D'ailleurs, monsieur Kane y a référé cet après-midi et c'est dans son mémoire.

Sur une partie plus pointue encore, au moment des rencontres de travail entre votre MRC et Hydro-Québec, la représentation des gens chez vous, à titre d'exemple, est-ce qu'il y avait les maires des municipalités concernées qui étaient présents ou des représentants?

960

M. JEAN BISSONNETTE :

965 Oui. Et les rencontres étaient à deux niveaux. Il y avait des rencontres politiques où effectivement Hydro-Québec a rencontré les élus de Papineau, et il y avait des comités techniques. Donc, à la MRC, le message a toujours été clair, quand c'était des comités techniques, la MRC envoyait son Service de la planification, son ingénieur forestier et tout ça, donc l'équipe technique. Donc, souvent, on était contraints avec d'autres MRC qui n'envoyaient pas leur équipe technique.

970 Et quand c'était vraiment des rencontres plus formelles, politiques, c'était effectivement les élus, mais la MRC de Papineau a fait la part des choses à cet effet-là.

M. LOUIS VENNE :

975 Juste pour un petit peu essayer d'éclaircir votre question, est-ce que vous vouliez savoir si nos gens participaient aux rencontres dans nos municipalités ou si...

LE PRÉSIDENT :

980 En fait, c'était pour voir le lien entre l'information entre la MRC comme corps public supra municipal et les municipalités concernées, tout simplement. Vous avez répondu.

M. LOUIS VENNE :

985 Oui, c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Lalonde?

990

M. JEAN-DENIS LALONDE :

995 Nous sommes une municipalité concernée, en l'occurrence, avec divers autres tracés que celui pour lequel on est consultés. Et comme il n'y a pas eu de consultation officielle là-dessus, ça apparaît comme si on n'avait pas réagi. Mais les tracés étaient connus, puis la population a réagi. Chez nous, j'ai eu des comités de citoyens qui se sont intéressés à ça. Ils

ont compris. En tout cas, ils ont analysé ça, puis il semble que la grande majorité accepte le seul tracé qui est proposé maintenant comme la négation des autres.

1000 Je ne sais pas si vous comprenez le sens de mes propos, mais ça peut paraître qu'on ne s'est pas occupé de ça. On s'en est occupé tout au long des démarches, dans tout le processus, avec les variantes qui se sont présentées puis le choix unanime ou presque de ce tracé-là. Et là, bien, c'est correct.

1005 Mais comme l'autre, les présentateurs d'avant, ils disaient: *Si jamais on revenait avec d'autres hypothèses+, on voyait certainement que les gens sont très sensibilisés à ça.

LE PRÉSIDENT :

1010 Votre position est claire là-dessus.

M. JEAN-DENIS LALONDE :

1015 Mais ils ne peuvent pas courir après les trois autres tracés, ils ne sont pas sur la table. Mais ils nous disent: *Le seul qui est acceptable, c'est celui-là.+

LE PRÉSIDENT :

1020 Messieurs les maires, monsieur Bissonnette, merci beaucoup.

Nous invitons maintenant madame Chantal Fiset. Bonsoir, madame!

Mme CHANTAL FISET :

1025 Bonsoir! Ça va bien? Moi, c'est surtout mon opinion personnelle que j'ai dit dans mon mémoire. Puis je voudrais vous remercier aussi de nous permettre, en tant que citoyens, de nous exprimer sur le projet.

LE PRÉSIDENT :

1030 Nous vous écoutons.

Mme CHANTAL FISET :

1035 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1040 Si vous permettez, une question. Dans votre mémoire, vous mentionnez que suite au verglas de 1998, dont on entend quand même pas mal parler par des mémoires, mais aussi en première partie, vous dites:

1045 *Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre, les gens se sont préparés en cas d'une telle éventualité, les municipalités ont mis en place des infrastructures pour de telles situations d'urgence.+

J'imagine que vous habitez dans une des municipalités de la MRC de Papineau, ici même?

1050 **Mme CHANTAL FISET :**

Moi, je demeure ici à Ripon. Et pendant la crise de verglas, moi, je fais partie des pompiers volontaires, puis avec la Municipalité, on a formé un comité puis on a assuré que tous les gens étaient en sécurité, qu'ils avaient les besoins nécessaires, qu'ils avaient au moins du chauffage dans leur maison, tout ça. On a passé porte-à-porte vérifier ça. Puis ils avaient accès au centre communautaire, ceux qui n'avaient pas d'électricité à ce moment-là, pour venir prendre leur douche, tout ça. Il y avait un service aussi d'alimentation.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez que les municipalités, depuis ce temps-là, ont mis en place des infrastructures, vous faites référence à comme un plan d'urgence ou...

1065 **Mme CHANTAL FISET :**

Oui, c'est ça. Mais moi, en tout cas, pour les municipalités que je connais, comme ici à Ripon, je sais qu'à Duhamel aussi, je ne pourrais pas me prononcer sur les autres municipalités, mais par les gens, c'est ça que j'ai entendu dire, qu'ils ont mis ça en place.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ces plans-là vont jusqu'à prévoir comment -- je ne sais pas, je prends un exemple, de fournir des génératrices s'il y avait la même chose? Est-ce que ça va aussi loin que ça?

1075

Mme CHANTAL FISET :

1080 Ça va avec un plan d'entraide, surtout d'aller chercher les autres gens, de les aider à ce moment-là. Comme moi, qu'est-ce que j'ai fait pendant la crise du verglas, j'ai des amis qui n'avaient pas d'électricité, je les ai invités chez nous. La Municipalité, je sais qu'ils ont mis un bon service en place, Ripon, il n'y a pas de problème. On est des petits débrouillards, comme on dit.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Fiset.

Mme CHANTAL FISET :

1090

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1095

Nous invitons maintenant madame Doris Dupuis. Bonsoir, madame!

Mme DORIS DUPUIS :

1100 Je n'ai pas choisi mon jour pour avoir une extinction de voix. J'aimerais bien ça lire mon mémoire, je ne sais pas si je vais être capable. Je demanderais peut-être à Diane Meunier ou à quelqu'un, en tout cas, de venir m'aider si je ne réussis pas à me rendre jusqu'au bout.

LE PRÉSIDENT :

1105

Nous vous écoutons.

Mme DORIS DUPUIS :

1110 Ce n'est pas long, c'est une petite page. Je veux savoir, combien de mémoires vous avez reçus? Je suis arrivée un petit peu en retard. Combien vous avez reçu de mémoires de la région?

LE PRÉSIDENT :

1115

En tout?

Mme DORIS DUPUIS :

1120 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1125 On est rendu aux alentours de 68, quelque chose comme ça.

Mme DORIS DUPUIS :

1130 Y compris le collectif. Puis il y a combien de gens qui ont fait des présentations cet après-midi?

LE PRÉSIDENT :

Cet après-midi...

1135 **Mme DORIS DUPUIS :**

C'est parce qu'il n'y a pas grand-monde, il me semble, ce soir.

LE PRÉSIDENT :

1140 8.

Mme DORIS DUPUIS :

1145 (MME MEUNIER FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

Ce n'est pas tout. J'ai signé Doris Dupuis, producteure agricole et membre d'une coopérative en agriculture biologique. J'ai fait un petit ajout en arrière aussi.

1150 Je désire vous aviser ou vous avertir que si Hydro-Québec passe une ligne 315 kV chez nous, j'ai l'intention de devenir autonome en électricité dans un court délai. Je vais prendre le 7 000 \$ que je paie à Hydro dans cinq ans et je vais m'installer de l'énergie solaire active et passive, et en faire la promotion autour de moi dans la région. Comment ça s'installe, combien ça coûte, ce sera ma petite part pour la région. Merci de m'avoir écoutée, espérant que ça ne sera pas qu'un courant d'air.

1155 Il n'y a pas grand-chose de questionnable, je pense.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un point d'éclaircissement de la part de ma collègue, madame Chauvin.

1165 **Mme DORIS DUPUIS :**

Bien sûr.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

1170 Je l'ai posée tout à l'heure. Dans un paragraphe, vous dites que si la ligne Grand-Brûlé - Vignan se rendait à Gatineau, que s'il y avait encore un verglas, la ligne briserait sur la route 148 puis que vous seriez dans le noir. Je me demandais si c'est parce que c'était déjà arrivé que vous disiez ça ou si c'était pour souligner le fait que dans votre réseau de distribution plus proche, vous voyiez qu'il y avait encore des problèmes à régler.

1175

Mme DORIS DUPUIS :

Elle ne s'est pas brisée sur la 148 au verglas?

1180 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je pense qu'on vient de me répondre que non. Ça dépend de laquelle. Il y en a peut-être plusieurs.

1185 **Mme DORIS DUPUIS :**

Comment ça se fait qu'on n'avait pas de courant à Plaisance? Ils sont sur la 148 eux autres?

1190 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je ne peux pas vous répondre.

1195 **Mme DORIS DUPUIS :**

Dans le parc, il y avait des dégâts, des branches tombées partout, puis ils étaient sans courant. Ils sont drette à côté de la route. Ça fait qu'elle a brisé la ligne sur la 148. Puis j'ai cru comprendre dans la petite explication du triangle des Bermudes que si ça coupe ce bord-là, puis ça coupe ce bord-là, nous autres, on est dans le milieu, puis ça coupe chez nous pareil.

1200

Ça fait que la ligne, même si elle va à Gatineau, si elle coupe entre Papineauville ou Thurso puis Gatineau, on est encore dans le noir. Elle nous donne quoi, nous autres, la ligne qui va à Gatineau? Il n'y en a pas de ligne qui s'en vient chez nous par le nord.

1205 Je ne connais pas bien bien ce qui se passe, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Dupuis.

1210

Nous invitons maintenant le ou les représentants du Regroupement des citoyens de Ripon de Petite-Nation.

M. MARC ROCHON :

1215

Monsieur le président, mesdames les commissaires, mes concitoyennes et concitoyens de la Petite-Nation, bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1220

Bonsoir, monsieur! Nous vous écoutons.

M. MARC ROCHON :

1225

Merci. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de venir vous dire de vive voix et avec toute la passion qui nous anime combien nous trouvons inacceptable et même scandaleux l'idée de venir construire une ligne électrique montée sur des pylônes gigantesques dans le coeur même d'une des plus belles régions du Canada et du Québec.

1230

J'ai visité souvent toutes les régions du Canada et du Québec, et peux vous affirmer qu'à part les Rocheuses et le Charlevoix, notre Petite-Nation n'a rien à envier à personne pour ses paysages. Et c'est un peu pour ça que je suis venu m'installer ici à temps partiel, il y a six ans.

1235

C'est aussi parce que j'ai des racines profondes dans ce coin de pays, des racines profondes qui sont celles de mes ancêtres maternel. En effet, mon trisaïeul, Gratiem-Dieudonné Blais, est né à Ripon en 1848. Et son père est décédé à Ripon en 1898 et son corps est enterré à 300 verges d'ici. On dirait des mètres à Hydro-Québec.

1240

Donc, pour ceux et celles qui vous diront que je suis un gars de la ville qui ne vit ici qu'une partie de l'année, vous pourrez leur dire que mes racines ici sont aussi profondes que celles des plus vieilles familles de Ripon.

1245 Enfin, au plan professionnel, j'ai travaillé pour le gouvernement du Canada pendant plus de 32 ans, pour terminer ma carrière à titre de président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je suis un jeune retraité et fort heureux de l'être.

1250 Je tiens à souligner, monsieur le président, que je suis simplement ici à titre de porte-parole de 269 citoyennes et citoyens de la région qui, comme moi, ne veulent pas que des gens d'ailleurs viennent saccager notre région. Nous ne sommes pas des scientifiques capables de vous élaborer plein de thèses plus ou moins compliquées sur les impacts de toutes sortes que la construction de la ligne proposée auraient sur notre région. Nous laissons ces études à celles et ceux qui en ont les compétences.

1255 Mais ce que nous savons, nous, les 269 citoyennes et citoyens qui avons signé cette pétition, c'est que nous ne voulons d'aucune manière qu'on vienne violer nos terres et nos paysages. C'est ce que nous avons de plus précieux, j'allais dire c'est tout ce que nous avons dans cette région ici, et nous ferons tout et plus pour qu'on ne nous l'enlève pas. Nous sommes les fiduciaires d'une des plus belles régions de la Province du Québec et n'avons pas le droit, ni vous, ni moi, ni Hydro-Québec de permettre à qui que ce soit de venir dilapider ce bien collectif.

1260 Notre plus grand atout et notre richesse, c'est notre nature et la beauté de nos paysages. Que dans les officines du centre-ville de Montréal, on ait même osé penser pouvoir construire une ligne de la taille de ce qui est proposé dans cette région nous scandalise au plus au point. Que celles et ceux qui ont concocté les plans de construction de ces lignes n'aient pas compris l'importance de conserver l'intégrité de la beauté des paysages de la Petite-Nation, pour nous et pour les générations à venir, nous laisse bouche bée.

1270 Nous sommes aussi des citoyens qui, on doit le dire et j'en sais quelque chose, se méfient des gouvernements et des grosses affaires comme Hydro-Québec. Quand on regarde le taux de chômage dans notre région, quand on regarde le niveau dérisoire d'investissements publics qui est fait sur notre territoire, quand on sait que depuis vingt-cinq ans, la priorité régionale, c'est la construction ou le parachèvement de l'autoroute 50 et que rien ne se fait supposément parce qu'on manque d'argent, que de voir tout à coup qu'on nous arrive et qu'on nous propose une ligne à coup de millions pour desservir Gatineau-Hull, et sans doute une partie de l'Ontario, et que pour desservir ces marchés, on veuille saccager nos paysages, vous comprendrez notre première réaction qui est de dire: *Assez, c'est assez.+

1280 En plus de rien nous apporter ni à court ni à long termes, votre projet ne crée que de la laideur dans notre environnement. Que Hydro-Québec aille construire sa ligne ailleurs, dans des régions moins habitées, dans le parc Papineau-Labelle. D'ailleurs, de faire transiter cette ligne dans la réserve faunique sera formidable parce que, enfin, les gens de Montréal et de Québec verront que là aussi à quel point le gouvernement du Québec se désintéresse d'une richesse qui nous appartient à tous. Et je parle de la réserve faunique. Allez y faire un tour, 1285 messieurs les commissaires, vous verrez de quoi je parle.

1290 Vous avez une copie de notre pétition. Nous l'avons signée parce que nous voulons protéger notre environnement, maintenir l'intégrité dans notre magnifique coin de pays. Si vous voulez vous rendre à Hull, à Gatineau, à Ottawa, on n'a rien contre, même si on est sceptiques quant aux besoins, mais on vous demande de ne pas passer sur nos terres ou encore, faites comme vous l'avez fait ailleurs, à coup de millions, de dizaines de millions, creusez un tunnel pour y enterrer vos fils. J'imagine que juste une année du dividende que l'Hydro-Québec verse au gouvernement du Québec serait suffisant pour creuser le plus beau tunnel que la province n'a jamais vu.

1295 Et en terminant, je tiens à vous affirmer que cette pétition n'est que la première manifestation de notre détermination à ne pas faire saccager nos paysages et détruire ce que nous avons d'unique comme région. Advenant qu'Hydro-Québec décide malgré tout d'opter pour le tracé au sud, nous nous manifesterons à nouveau et cette fois, nous serons pas mal mieux équipés et pas mal plus nombreux que les 269 qui ont signé la pétition qui vous a été déposée.

1305 Finalement, je tiens à dire un gros merci à madame Ghislaine Delorme, qui a été la cheville ouvrière de cette pétition. C'est grâce à des gens passionnés comme Ghislaine que le processus démocratique arrive à s'exprimer. Merci Ghislaine, merci à mes concitoyennes et concitoyens qui avez signé cette pétition. Monsieur et mesdames les commissaires, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1310 Monsieur Rochon, vous permettrez qu'on échange brièvement avec vous sur quelques points de votre présentation et de votre mémoire également déposé?

M. MARC ROCHON :

1315 Je suis à la retraite, monsieur, j'ai tout le temps, moi.

LE PRÉSIDENT :

1320 Vous faites référence à 269 citoyens et concitoyens de la région qui ont signé. C'est bien au niveau de la région que ça a été recueilli?

M. MARC ROCHON :

1325 Oui, oui, surtout dans les villages environnants, Ripon, Saint-André-Avellin, Montpellier, oui.

LE PRÉSIDENT :

1330 Est-ce qu'on peut vous demander si c'est sur une longue période ou...

M. MARC ROCHON :

Ah! ça a circulé une couple de mois.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Dans votre mémoire déposé, vous faites référence à de nombreux échanges avec des élus régionaux, avec les différents corps publics en particulier.

1340 **M. MARC ROCHON :**

Oui.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous qualifier l'accueil ou, je dirais, la réceptivité à date que vous avez peut-être de la part des corps publics?

1350 **M. MARC ROCHON :**

Je vous répète que je suis le porte-parole. Je n'étais pas l'initiateur ni la cheville ouvrière de ce document-là. Madame Delorme, avec qui j'ai discuté beaucoup du dossier, m'a dit qu'elle a toujours été bien accueillie. Et d'ailleurs, dans les annexes à notre mémoire, vous allez trouver de la correspondance entre madame Delorme et plein d'élus de la région, au niveau fédéral, provincial, municipal, etc.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une question de la part de ma collègue, madame Chauvin.

1360

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

J'ai été un peu surprise de votre lecture parce que je ne me retrouvais pas dans le mémoire ici. Mais en fait, ma question, c'est dans le mémoire, vous faites état des préoccupations en ce qui concerne les composantes ou les répercussions du projet proposé par Hydro-Québec. Il y a une phrase qui est la suivante, c'est à la page 6, dans le bas de la page:

1365

*Nous mettons en doute la quasi-certitude énoncée par Hydro-Québec à l'effet que les abonnés ne sont pas prêts à manquer d'électricité durant plus de 24 heures.+

1370

Puis ça, ça m'a porté à me demander si effectivement c'était comme une plaque tournante de votre position, cette histoire de délai de remise en service advenant un événement exceptionnel pareil. C'est-à-dire si vous ne vous sentiez pas touchés par la nécessité d'avoir un

1375 réseau de transport qui puisse subir les contrecoups très rapidement d'un événement bien particulier.

Ma question n'est peut-être pas bien claire, mais elle fait référence à un énoncé du mémoire sur les délais.

1380 **M. MARC ROCHON :**

1385 Madame, toutes les questions techniques, ce n'est pas mon domaine. Je ne peux pas y répondre. Tout ce que je vous dis, c'est que quand on se promène ici, quand on connaît ce coin de pays là et son histoire, vous n'avez pas le droit de venir nous saccager ça. Bâissez des réseaux où vous voulez mais ne passez pas ici. Vous ne feriez pas ça sur les îles à Montréal, vous ne feriez pas ça sur les Plaines d'Abraham, vous ne feriez pas ça dans le cimetière Côte-des-Neiges à Montréal. Faites pas ça dans la Petite-Nation. Vous n'avez pas le droit. C'est un patrimoine qui nous appartient tous, les Québécois, les Québécoises et les Canadiens qui habitons ici et d'ailleurs. C'est tout ce qu'on a.

1390 Québec ne nous donne rien. Et tout à coup, pour des raisons de je ne sais pas de quel ordre, et je pourrais en discuter, on nous arrive à coups de millions et on veut nous bâtir une ligne de transmission pour aller desservir Hull et Gatineau. Je me dis: *Qu'est-ce qui se passe? Ils pourraient nous en laisser un petit peu ici.+ Ils vont nous créer quelques jobs à huit piastres de l'heure, c'est tout ce qui va rester. On n'en veut pas de ça. On n'a pas besoin de ça. Il y a d'autres façons de régler le problème, vous passez ailleurs.

1395 D'ailleurs, on avait convenu... à un moment donné, on nous a dit que la décision était que vous alliez passer dans la Réserve Papineau-Labelle. Et tout à coup, vous voilà, vous êtes ici, moi je suis là, on se demande un peu ce qui se passe.

1400 Donc, au plan technique, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Tout ce que je vous dis, c'est que c'est un coin de pays absolument extraordinaire. Visitez le Canada coast to coast to coast, vous allez voir, vous allez venir vous installer ici à la retraite, vous aussi. Je vous la souhaite bonne.

1405 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

1410

LE PRÉSIDENT :

Merci pour l'invitation. Nous vous remercions pour votre participation, monsieur Rochon.

1415 **M. MARC ROCHON :**

Merci. Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

1420

Sur ce, nous allons prendre une pause.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1425

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1430

Nous allons poursuivre en invitant le prochain participant. Il s'agit de monsieur Michel Gratton. Bonsoir, monsieur Gratton!

M. MICHEL GRATTON :

1435

Bonsoir!

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1440

Juste dernièrement, l'usine de papier Fraser à Thurso planifie de construire une usine de cogénération sur des résidus de bois en 2004, en passant. Ils vont espérer vendre leur électricité à Hydro-Québec.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1445

La Ville d'Ottawa n'a pas perdu de l'électricité pendant le verglas et les lignes de haute tension étaient toutes fonctionnelles pendant le verglas.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gratton, juste avant de passer la parole à ma collègue, madame Girard, j'aimerais savoir dans un premier temps, Club VéloSki Petite-Nation, la nature de l'entreprise, est-ce que c'est une corporation sans but lucratif, une corporation lucrative ou un groupe de gens intéressés dans la promotion de certaines activités?

1455 **M. MICHEL GRATTON :**

C'est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1999. Alors, on est assez jeunes. Notre mandat, c'est de développer des infrastructures et des activités relatives aux activités de ski de fond et de vélo de montagne ou vélo de route aussi. Alors, on a vraiment un objectif de sensibiliser et d'améliorer la situation.

Dans la Petite-Nation, la MRC de Papineau, il n'y a pas de sentier. Faire du vélo sur nos routes, c'est très dangereux. Nous avons des projets pour justement sensibiliser et développer ces activités-là. L'été dernier, on a organisé une course de vélo de montagne, le raid de la Petite-Nation, une course de 140 kilomètres sur deux jours.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

1470 Est-ce que votre organisme à but non lucratif fonctionne avec du membership ouvert? Est-ce que vous avez des membres?

M. MICHEL GRATTON :

1475 Bon, il y a un conseil d'administration. Évidemment, il y a beaucoup de clubs de ski de fond sur le territoire de la MRC de Papineau et on travaille avec ces clubs-là. On est trop jeunes encore pour avoir un membership. On préfère organiser des activités pour se faire connaître, se faire un nom, pour ensuite pouvoir solliciter l'appui de membres.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Je passe la parole à madame Girard.

1485 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui, bonsoir! Dans la même suite, j'aimerais vous interroger justement pour les projets que vous avez, votre entreprise. Juste en termes d'événements prévus ou d'organisations de circuits prévus, dans votre mémoire, vous dites que vous seriez obligés de reconsidérer certains projets. Donc, tous ces projets-là sont soit dans la Réserve Papineau-Labelle. Est-ce qu'il y en a ailleurs aussi?

1490 **M. MICHEL GRATTON :**

1495 Oui. Par exemple, on travaille avec la Municipalité de Ripon pour développer des sentiers sur les Montagnes noires, qui sont juste à quelques kilomètres d'ici. Alors, il y a d'autres sentiers aussi qu'on veut développer entre Duhamel et le lac Simon, qui ne se situent pas dans la réserve. Et aussi, avec la réserve, on veut développer des circuits de vélo de montagne sur le territoire de la Réserve Papineau-Labelle. Alors, c'est un peu partout.

1500

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Et ceux que vous voulez développer dans la Réserve Papineau-Labelle, est-ce qu'ils sont situés plus spécifiquement dans le sud-est de la réserve?

1505

M. MICHEL GRATTON :

Bien, disons, nos pourparlers viennent de commencer. On a laissé savoir à la réserve qu'on est intéressé à le développer. La réserve a accepté de prêter main-forte. Alors, dès l'été prochain, nous allons commencer à répertorier des anciens chemins de bois qui ne sont pas utilisés pour pouvoir les convertir en circuits de vélo de montagne.

1510

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1515 Ces projets sont abordés en termes d'organisation -- c'est-à-dire, est-ce que vous avez des partenaires? Est-ce que c'est pour l'ensemble des projets ou spécifique plus à un ou à l'autre?

1520

M. MICHEL GRATTON :

C'est assez spécifique. Par exemple, on a reçu récemment une subvention du centre local d'emploi, oui, Centre local de développement de Papineau, le CLD, pour développer un guide touristique des sentiers dans la MRC de Papineau. Ce guide-là va regrouper quinze endroits différents sur le territoire de la MRC de Papineau, des endroits où il y a des sentiers. Et ces gens-là, c'est des partenaires, en sorte. C'est des gens qu'on va voir pour voir s'ils veulent participer au projet.

1525

Et aussi, on vend dans ce guide touristique là de la publicité d'industries qui voudraient profiter de la visibilité de ce guide touristique de sentiers. Dans le cas du projet des Montagnes noires, bien, on travaille avec la Municipalité de Ripon, on travaille aussi avec la Ferme Lipial, une entreprise privée *Allons au bois+ et une autre entreprise Lettrage Outaouais.

1530

Alors, tous les projets que nous faisons, on le fait en partenariat. Entre autres, le raid, la course comme telle, nous allons chercher des commentaires tel Télébec. Malheureusement, Hydro-Québec vient de rejeter notre commandite pour notre activité de vélo de montagne.

1535

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1540 Effectivement, la compétition de vélo de montagne, est-ce que vous avez déjà des pourparlers ou des ententes avec la Fédération québécoise de sports cyclistes?

M. MICHEL GRATTON :

1545 Notre course, le raid qui a eu lieu au mois de juillet dernier, était sanctionnée par la Fédération québécoise. Alors, c'est avec eux qu'on développe les activités. On profite de leur expertise. On profite de leur liste d'envoi et aussi de leur assurance qui chapeaute notre activité.

1550 Eux, la Fédération québécoise des sports cyclistes a énormément d'activités de vélo de montagne. Par exemple, dans la région de Gatineau, il y a une compétition au camp Fortune, qui est une compétition de descente. Alors, les gens descendent la montagne en vélo de montagne. Et cette activité-là attire des centaines de participants et même à l'international.

1555 Alors, nous, comme club, ce qu'on veut faire, c'est développer le marché et amener des touristes potentiels. Par exemple, notre course qu'on vient d'avoir, on a attiré des gens de partout à travers le Québec, qui ne connaissaient pas la Petite-Nation.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1560 Une dernière question. Vous parlez d'une étude de pré faisabilité sur les sentiers en question, qui est présentement en cours. J'aimerais vous entendre là-dessus, à savoir sur laquelle des activités. Et aussi, votre étude, elle vise quoi exactement?

M. MICHEL GRATTON :

1565 L'étude de pré faisabilité, c'est la MRC de Papineau qui la dirige. Et cette étude-là est pour vérifier la création de sentiers quatre saisons multifonctionnels sur l'ensemble du territoire de Papineau. Idéalement, ce que ce projet-là veut faire, c'est relier toutes les municipalités par des sentiers.

1570 Alors, il y a eu une première rencontre avec les experts conseils cette semaine et on devrait savoir, au mois de janvier, quels tracés sont retenus et qu'est-ce qui va se passer avec ça.

1575 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Donc, vous êtes déjà à même de voir un peu ce qui ressort de cette étude de faisabilité là.

1580 **M. MICHEL GRATTON :**

Bien, moi, j'ai supporté cette étude-là en participant à la consultation, l'inventaire des sentiers. Alors, la première consultation publique qu'il y a eue, c'est qu'on a répertorié tous les sentiers qui existaient, en espérant faire créer des liens avec ce qui existe déjà.

1585 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Une petite dernière avant de quitter, monsieur Gratton. Dans votre première page, vous faites référence au projet de loi du ministère de la Sécurité publique. Vous terminez votre paragraphe en disant:

1595 *C'est un moratoire de nouvelles lignes hydroélectriques que nous exigeons.+

Est-ce qu'on doit faire le lien entre un moratoire en attendant que le projet de loi passe et que certaines mesures soient mises en place?

1600 **M. MICHEL GRATTON :**

1605 Bien, exactement, nous croyons que, puisque c'est comme si la main gauche ne parle pas à la main droite, si le gouvernement du Québec avec son ministre de la Sécurité publique a un projet de loi pour pallier aux urgences, attendons ce qui va se passer avec ça. Attendons voir si ça va répondre aux besoins de chaque municipalité. Et si ça répond aux besoins de tout le monde, on n'aura pas besoin de la ligne Grand-Brûlé - Vignan. Alors, on n'a pas à la construire avant de connaître les résultats de ce que le gouvernement du Québec va proposer avec ce projet-là.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Gratton.

1615

M. MICHEL GRATTON :

Et en passant, il y a peut-être trois semaines, j'ai appelé Hydro-Québec pour signaler qu'un arbre mort était accoté sur la ligne. Ça fait presque trois semaines et l'arbre est encore là.

1620

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant madame Diane Létourneau.

1625

Mme DIANE LÉTOURNEAU :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1630

Bonsoir, madame!

Mme DIANE LÉTOURNEAU :

1635

Je vais être très très brève. Je ne lirai pas et je vais enchaîner avec monsieur. Moi, j'ai trouvé ça très cocasse, ce matin. Je voyage tous les jours pour mon travail de Gatineau à Ripon et il y a une tête d'arbre qui est sur un fil électrique entre Thurso et Saint-Sixte. Puis je savais que je venais ici ce soir, puis la réflexion que je me suis faite, je me suis dit: *Pourquoi on n'entretient pas ce qu'on a déjà?+ C'est le début de mon intervention, ça pourrait être la fin aussi.

1640

Moi, je décode autrement la crise du verglas qu'on a eue en 1998, autrement que les dirigeants d'Hydro-Québec le font. Je pense que les gens qui en ont le moins souffert étaient les gens qui avaient des sources alternatives d'énergie. Et donc, je pense que l'argent d'une ligne comme on veut faire à coup de 200 millions \$ devrait être utilisé, comme monsieur l'a mieux dit que moi précédemment, à diversifier nos sources d'énergie. Alors, je crois qu'on ne gagne pas collectivement à devenir dépendant d'une seule source d'énergie.

1645

D'ailleurs, à ce propos, la crise du verglas justement nous a fait voir que beaucoup de gens et des jeunes en particulier n'avaient même pas une bougie dans leur maison, si vous vous rappelez, quand il y a eu le verglas. Et moi, je sais que, bon, ma mère, ce n'est pas loin, les générations derrière nous qui ont connu la vie sans électricité, alors on a toujours des bougies dans la maison. Et là, c'est comme si Hydro-Québec voulait nous dire: *Non, non, vous n'avez pas besoin d'acheter de bougies, on va vous assurer encore davantage avec notre réseau et notre fiabilité.+ Finalement, si on pense comme ça, c'est que ça va prendre quelques générations puis on ne fabriquera plus de bougies. Et ça, je trouve ça inquiétant.

1655

1660 Je veux dire aussi que, ce que je n'ai pas dit dans mon mémoire, mais pour me situer, j'enseigne au niveau collégial et universitaire, et à l'intérieur d'un des cours que je donne, je fais faire un exercice à des étudiantes et des étudiants qui va comme suit, c'est: Qu'arriverait-il si? C'est un exercice de créativité. Et je leur demande: Qu'arriverait-il s'il n'y avait plus d'électricité? Il y a quinze ans, les étudiantes et les étudiants répondaient: *Ça rapprocherait les gens.+

1665 Là, maintenant, depuis quelques années, ça me sidère, mais la majorité des jeunes de vingt ans pensent que si on n'avait plus d'électricité maintenant, tout le monde meurt. Alors, je trouve ça affolant, très inquiétant que des jeunes -- je trouve ça inquiétant pour une civilisation que toute une génération pense comme ça. Et ça va dans le sens de ce que j'ai déposé, c'est que je trouve d'autant plus important qu'on diversifie nos sources.

1670 Monsieur a énuméré des choses que je pourrais énumérer, mais il existe déjà des alternatives qu'on pourrait utiliser, qu'on pourrait développer. Puis j'aimerais, moi, que cet argent soit utilisé à ces fins-là.

1675 Alors, je vous remercie et j'apprécie qu'on puisse avoir une table pour se faire entendre, même si, définitivement, on se sent David devant Goliath, ça, c'est très vrai. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1680 Est-ce que vous permettez une question, qui est également une question de curiosité, par rapport au changement dans la nature des réponses de vos étudiants? Vous suivez de groupes depuis longtemps, depuis en tout cas au moins quinze ans, d'après ce que vous dites.

Mme DIANE LÉTOURNEAU :

1685 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1690 Je ne sais pas dans quel cadre vous travaillez, vous avez parlé d'exercice de créativité, mais comment vous, vous expliquez cette réponse-là ou ce changement de réponse là?

Mme DIANE LÉTOURNEAU :

1695 C'est que moi, ce que je vois, en tout cas, c'est qu'il y a de plus en plus dans nos maisons des instruments spécialisés électriques, jusqu'à la brosse à dents. En tout cas, je ne vais pas... mais il y a des étudiantes qui disaient même au niveau de se sécher les cheveux.

1700 Moi, ça me sidère parce que je suis plutôt de la génération granola, mais je vois bien que tous les instruments électriques dont ils ont besoin avant de sortir et mettre le pied dehors, c'est vital pour les jeunes. Ça se comprend. Mais là, de là à penser...

Les réflexions qu'ils font, c'est qu'on ne pourrait plus soigner nos malades, entre autres, si on n'avait plus d'électricité. En tout cas, ça fait partie des réflexions. Je ne sais pas si ça répond à votre question, mais c'est de cet ordre-là.

1705

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci, madame.

1710

Mme DIANE LÉTOURNEAU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1715

Nous invitons maintenant les représentants de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec. Bonsoir, messieurs!

M. MARC-BRIAN CHAMBERLAND :

1720

Bonsoir! Alors, membres de la Commission, bonsoir! Merci beaucoup d'accepter de nous entendre ce soir. Mon nom est Marc-Brian Chamberland. Je suis accompagné de monsieur Pierre Beaudoin. Nous représentons les constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

1725

Donc, qu'est-ce que ça veut dire exactement? C'est ce que les artistes de la télévision ont appelé les bâtisseurs d'eau. Donc, ce sont ceux qui ont construit effectivement les fameuses lignes dont on parle aujourd'hui, ceux qui ont construit les barrages, mais aussi les autoroutes, les réseaux d'aqueduc, les infrastructures qui ont fait du Québec une société moderne.

1730

Le but de l'Association donc est de justement faire la promotion de notre industrie, mais aussi tout en considérant quand même l'intérêt des communautés pour un développement durable et aussi donc quelque chose d'équilibré.

1735

Les entrepreneurs d'ailleurs de l'ACRGQTQ que nous représentons ce soir ont participé très intensivement lors de la crise du verglas, puisqu'avec leurs 1 500 travailleurs, ils ont travaillé 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à remettre le fameux réseau en état. Il faut savoir d'ailleurs que le génie civil québécois représente 20 000 travailleurs, 20 000 ouvriers en tant que tel au Québec.

1740

Dans notre mémoire, l'ACRGQTQ n'abordera pas les spécificités du projet. Nous n'avons pas une expertise nécessairement là-dessus. On va donc s'attarder plutôt sur la nécessité du projet. Ce qui n'empêche pas qu'on est ouvert à répondre à vos questions du moment qu'on est justement en mesure d'y répondre.

1745

1750 Le Québec est-il à l'abri de catastrophes météorologiques? Peut-on accepter que notre économie puisse à nouveau être fragilisée par le climat? Peut-on tolérer que la vie de citoyens soit à nouveau mise en danger? L'ACRGQTQ, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, croit que non et c'est ce qu'elle tentera d'expliquer à l'aide de ce mémoire.

1755 La boucle outaouaise est une assurance dont peut se doter le Québec afin de faire face à des événements extrêmes qui affecteraient la région de l'Outaouais et de l'Est de l'Ontario. Certains mettent en doute la justification du projet, disant qu'il n'est pas certain que nous revivrons une situation semblable à l'hiver 1998. L'Association ne peut appuyer cette position.

1760 Monsieur le président, ce serait un peu comme considérer l'accident qu'il y a eu à Saint-Michel-de-Bellechasse, où un camion poids lourd n'a pas vu le trafic, a tenté de freiner, a survolé le trafic et s'est écrasé sur plusieurs autos. On pourrait se dire: *ça n'arrive pas souvent+, fermer les yeux. Plutôt, l'Association considère qu'il faut étudier toutes les façons possibles de façon à éviter un tel drame à nouveau. Il en va de soi aussi avec la crise de verglas.

1765 Comme l'indiquait Roger Nicolet devant la Commission de l'économie et du travail, et je cite:

1770 *Le verglas n'est qu'un des risques. Nous sommes dans une région, et là-dessus on a plus de certitude, qui est susceptible de connaître des tremblements de terre. Nous sommes dans une région qui pourrait être exposée à des tornades, même si c'est plus limité. Mais il y a toute une série de phénomènes météorologiques qui peuvent mettre en danger la structure même des lignes du réseau d'Hydro-Québec, sans parler d'interventions humaines. Donc, la sécurisation que nous recommandons ne vise pas simplement à nous protéger d'un autre verglas janvier 1998, mais à nous équiper et à consolider ce réseau pour qu'il soit mieux en position de résister à d'autres phénomènes extraordinaires.+
1775

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1780 Michel Leclerc, chercheur de l'INRS-Eau, disait il y a quelque temps: *Le pire, c'est l'oubli. Ce n'est pas pour demain. Donc, tu remets ça au lendemain, jusqu'à ce que l'urgence se produise. Il est alors trop tard.+ Et il affirmait par la suite: *Je ne suis pas sûr qu'on tire leçon des catastrophes, à moins que les médias ne maintiennent la pression sur les autorités.+ Michel Leclerc parlait en ces termes alors que l'on fêtait le triste anniversaire du déluge du Saguenay.

1785 Le petit tour historique que nous allons effectuer va permettre de constater ce que les chercheurs ont remarqué, c'est-à-dire que plus les événements sont éloignés dans le temps ou dans l'espace, plus les gens ont tendance à les oublier.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1790

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs. La Commission n'aura pas de questions sur votre mémoire, vous êtes clairs. Merci beaucoup.

1795

M. MARC-BRIAN CHAMBERLAND :

Merci.

1800

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant monsieur Jacques Ruelland. Bonsoir, monsieur Ruelland!

M. JACQUES RUELLAND :

1805

Bonsoir! Je vais résumer notre position à l'aide d'acétates plutôt que de lire le texte.

LE PRÉSIDENT :

1810

Je vous rappelle que vous êtes l'avant-dernier participant.

M. JACQUES RUELLAND :

1815

Je vais essayer de simplifier la problématique en deux perspectives: la perspective provinciale et la perspective de la région de l'Outaouais.

1820

Il me semble que la question est assez simple, au niveau provincial et aussi au niveau local, au niveau régional. D'abord, il y a une évidence, c'est que les réseaux de transport et surtout les réseaux de distribution sont très vulnérables. Ils vont rester vulnérables, puisqu'il n'y a rien d'entrepris de systématique pour atténuer le problème et que la distance qui sépare la production du transport fait en sorte que c'est un problème inhérent au type de fourniture d'électricité qu'on a. Donc, on doit vivre avec cette réalité-là. Il n'est pas possible de créer une situation d'invulnérabilité.

1825

J'aimerais remercier l'Association des constructeurs de routes et grands travaux d'en avoir fait la démonstration. On peut faire face dans l'avenir à toutes sortes de cataclysmes, de crises, de phénomènes extrêmes qui nous amènent à conclure qu'il est inutile, et même superflu et coûteux, de vouloir envisager toutes les possibilités et couvrir la province de lignes en fonction de ces problèmes-là.

1830

Deuxièmement, la deuxième réalité, c'est que les clientèles sont essentiellement captives pour leurs services essentiels. Elles vont le demeurer si rien n'est fait. Alors, on sait

1835 qu'il y a les trois quarts des consommateurs, des résidences qui sont chauffées aux plinthes électriques sans système d'appoint, sans alternative. Je ne connais pas, de mémoire, les pourcentages dans le secteur institutionnel et commercial, mais c'est aussi élevé. Ça, c'est une réalité majeure. Qu'on ait le système de transport et de distribution le plus robuste qu'il soit, il va rester qu'à partir du moment où on a un pépin, une rupture, le consommateur est captif et est très vulnérable, surtout en période hivernale.

1840 Troisièmement, il est toujours possible d'avoir - et l'Association des constructeurs de routes en a fait une démonstration éloquente - il est toujours possible et même probable qu'il y ait une rupture majeure, à un moment donné dans le temps, des systèmes de transport, de production et surtout de distribution. Ça, il faut vivre avec ça. Et on vit dans un climat rigoureux, il faut planifier en fonction de cette réalité-là, à long terme.

1845 Donc, il faut envisager, à notre avis, les choses autrement qu'on les a envisagées depuis la crise du verglas. On a identifié le problème découlant de la crise comme un problème d'ingénierie et on s'est entêté à regarder ça strictement et exclusivement sous l'angle de l'ingénierie; l'ingénieur Warren, l'ingénieur Nicolet, les ingénieurs de l'Hydro.

1850 J'ai beaucoup de respect pour la profession. Je pense qu'on a attendu beaucoup trop longtemps, au Québec, avant de développer notre expertise en ingénierie. Mais, selon nous, ce n'est pas un problème d'abord d'ingénierie, c'est un problème de valeurs et un problème socio-économique. Il faut déterminer comment on envisage fournir la sécurité d'alimentation à long terme, satisfaire les besoins essentiels et, ensuite de ça, identifier quelles sont les solutions les plus économiques, les moins pénalisantes pour la société.

1860 Là, on envisage avec des solutions d'ingénierie conventionnelles exclusivement l'ajout de nouvelles lignes de transport pour corriger une situation qui est structurellement beaucoup plus générale et beaucoup plus fondamentale que le strict problème de transport d'électricité. Il faut envisager les choses d'une manière plus moderne et moins traditionnelle qu'on l'a fait jusqu'à aujourd'hui. Alors, ça, c'est, à notre avis, la problématique dans laquelle on devrait envisager la question de la fourniture d'électricité, des services électriques à long terme.

1865 Maintenant, si on regarde la question spécifique à la région de l'Outaouais, on va regarder comment est-ce que le promoteur a envisagé la résolution du problème de l'Outaouais, à partir de quels critères et de contraintes, pour voir qu'il y a des solutions particulières et différentes à la sécurisation de la région de l'Outaouais. L'examen rapide de ces critères-là et des contraintes va nous permettre de voir que le promoteur débouche inexorablement vers la seule solution possible, à son avis, qui est la ligne électrique.

1875 Alors, il y a cinq catégories de critères. Il y a des critères techniques. Il y a deux niveaux de critères techniques. Il y a des critères commerciaux, économiques et financiers, et ce que j'ai appelé des critères stratégiques mais qui portent sur les ententes administratives et les mesures organisationnelles qui pourraient être prises. On voit que ces critères-là sont qualifiés

par des contraintes que se donne le promoteur, qui éliminent en pratique des solutions qui pourraient autrement être parfaitement valables.

1880 Dans la première catégorie, en haut, où c'est inscrit *7 projets+, on retrouve, là, les cinq critères que le promoteur s'est donnés dans l'analyse des 7 projets qu'on retrouve dans le tableau 1 du rapport d'avant-projet, le résumé du rapport qu'on a discuté en long et en large dans la première partie, c'est-à-dire: la source d'alimentation distincte, l'axe distinct, la maîtrise de tous les éléments, le délai de réalisation et le délai d'utilisation.

1885 On voit que ça a été examiné par le promoteur. Mais le promoteur, sur quatre des cinq, en fait des contraintes absolues. C'est-à-dire que c'est absolument nécessaire d'avoir une source distincte, d'avoir un axe distinct, de maîtriser tous les éléments et d'avoir un délai d'utilisation le plus court possible, en fait de ne pas avoir de rupture d'alimentation, comme on l'a dit en long et en large à plusieurs occasions.

1890 Donc, c'est des contraintes qui sont absolues dans quatre des cinq cas, ce qui fait qu'on ne peut pas conclure autrement que ces critères absolus là, de les caractériser d'arbitraires, d'irréalistes et d'éliminatoires. Maîtriser tous les éléments, est-ce que c'est réaliste? Dans une situation de fourniture de service électrique et d'avoir un délai nul dans une situation de crise grave, de phénomènes extrêmes et extrêmement rares, est-ce qu'il est raisonnable d'envisager de maintenir la qualité et la continuité de l'alimentation d'électricité? Je pense que de poser la question, c'est d'y répondre.

1900 La deuxième catégorie de critères techniques s'applique au poste conversion. Là, graduellement, au fur et à mesure où des solutions alternatives étaient avancées, l'Hydro est arrivée récemment avec deux critères aussi absolus et éliminatoires, c'est-à-dire une robustesse de tension de référence et une qualité de tension de référence qui débouche nécessairement vers la seule solution possible, c'est-à-dire l'alimentation en tension, la tension donnée au poste uniquement par la ligne Grand-Brûlé - Vignan.

1905 Auparavant, on disait que ça prenait 10 % d'une unité du poste, c'est-à-dire 62 2 mégawatts, et là, on est rendus à 600 mégawatts. Donc, d'où vient le 600 mégawatts, ça, je vous laisse le soin de l'examiner. On ne sait pas d'où ce 600 mégawatts là provient. Mais là, semble-t-il que pour avoir la robustesse et la qualité de tension nécessaire, on a besoin soit de 1910 600 mégawatts ou de l'alimentation par Grand-Brûlé - Vignan. Donc, on en fait encore une contrainte absolue, qui élimine l'ensemble des autres solutions. Il reste toujours la bretelle de contournement qui peut être utilisée avec un petit délai, comme on dit dans notre mémoire.

1915 Il y a une autre série de critères, qui sont les critères commerciaux. Et dans les critères commerciaux, il y a trois volets. C'est-à-dire que le promoteur se donne l'exigence de fournir la même qualité de service, en continuité et avec le même niveau de charge, pas de délestage, pas de réduction de la charge, dans le cas d'une crise majeure là.

1920 L'Association précédente a parlé de tornades à Winnipeg, a parlé de phénomènes, des tornades sur la côte est américaine qui, en fait, détruisent tout sur leur passage. Et là, on se donne un critère qui, en pratique, reviendrait à dire qu'on continuerait de fournir, on se donnerait des équipements pour continuer de fournir l'alimentation comme si rien ne s'était passé. C'est encore une fois arbitraire, irréaliste et éliminatoire, et ce n'est pas raisonnable.

1925 Et ça, c'est appuyé évidemment par le lobby de l'électricité, la Chambre de commerce et tout le monde. On le voit dans leurs mémoires. On dit un peu partout dans ces mémoires-là qu'il est inadmissible qu'il y ait une rupture d'approvisionnement, une rupture d'alimentation, inadmissible. Dans tous les mémoires, on le retrouve. Je pense que c'est loin d'être raisonnable.

1930 Les critères économiques et financiers, on ne les a pas examinés. On a fait la preuve à Chambly, dans la première partie des audiences, qu'il n'y a pas d'étude coûts-bénéfices comparative des solutions alternatives, de sorte que le projet n'a pas été assujéti à des exigences de coûts, à des critères financiers. Et on sait aussi qu'au niveau des impacts sur le milieu, que les impacts sur le milieu n'ont pas été quantifiés, comptabilisés; seuls les coûts de construction ont été identifiés, soit le 185 millions \$. Donc, c'est des critères qui n'ont pas été pris en compte, des critères fondamentaux pour mesurer la valeur, le mérite, la pertinence d'une solution par rapport à l'autre.

1940 Maintenant, dans la dernière catégorie des critères - excusez la présentation - mais ce qu'on appelle des critères stratégiques, qui regroupent les ententes administratives et les mesures ou les ententes organisationnelles, c'est-à-dire qu'il y a des ententes administratives possibles et nécessaires dont les modalités prévoiraient la récurrence d'un phénomène qui peut effectivement se reproduire sous une forme ou sous une autre.

1945 Il tombe sous le sens qu'on doit planifier avec la Sécurité civile, avec les paliers de gouvernement, avec les niveaux municipaux et avec le promoteur évidemment des ententes. Alors, il a été apporté en preuve qu'il n'y avait pas eu d'entente de planifiée, qu'il n'y en avait pas de prévu. Et aussi, j'oublie avec les réseaux voisins publics et privés, on nous a dit qu'il n'y en avait pas de prévu. Ça nous semble tout à fait irresponsable.

1950 Il y a toute une série de mesures aussi qui doivent être prises. Par exemple, quand on sait sur la rivière Rouge au Manitoba, qu'il va y avoir une inondation, on empile des sacs de sable, on fait venir l'armée, on prévoit. On sait que Hydro a un stock de génératrices. Où sont ces génératrices-là? À quelles fins est-ce qu'elles vont être distribuées? Est-ce qu'il y a un protocole de distribution? Est-ce qu'il y a des priorités d'établies? Il semble qu'il n'y ait rien de tout ça. Et en même temps, on nous dit que c'est très urgent de construire la ligne parce qu'on ne sait jamais quand le phénomène pourra se reproduire.

1960 Alors, ou il y a une urgence et on accélère sur la négociation, la signature de protocole d'entente -- on nous dit: *Bien, on va téléphoner à Hydro, si on a un problème de l'autre côté, à Hydro-Ontario. On va leur demander s'ils ont de l'électricité. S'ils en ont, ils vont nous en

1965

donner. S'ils n'en ont pas, ils vont se servir en premier.+ Je veux dire, on parle de deux grosses multinationales, pas deux dépanneurs, qui ont intérêt à signer des protocoles d'entraide pour des avantages mutuels. On nous dit qu'il n'y a rien de fait à ce niveau-là.

1970

Donc, première conclusion, les critères sont éliminatoires, débouchent nécessairement sur la seule solution que retient encore le promoteur, même après les recommandations du BAPE sur l'implantation du poste de conversion et les modifications au poste de manière à assurer la sécurité d'alimentation de la région. Et deuxièmement, on constate que le promoteur a éliminé toute une série, en ne tenant pas compte de certains critères ou en ayant des exigences complètement ridicules, a éliminé toute une série de mesures parfaitement valables. D'ailleurs, dans les sept projets qui ont été étudiés, il y a toute une série de permutations possibles qui pourraient être avantageuses.

1975

Et ça nous amène à examiner les différents types, rapidement, les différentes possibilités. On peut classer ces possibilités-là, ces solutions alternatives là en deux grandes catégories, trois types de train de mesures qui sont structurantes, permanentes et essentielles quelle que soit la situation, non pas en fonction de situations temporaires, mais pour faire face à la réalité dans laquelle on vit, c'est-à-dire la dépendance des clientèles, la vulnérabilité du système dû à l'éloignement des centres de production. Il faut réagir à ça quelle que soit la possibilité de récurrence d'un événement ponctuel et improbable.

1980

1985

Alors, les trois premières catégories, c'est qu'il faut développer l'autonomie énergétique à l'usage final. C'est-à-dire qu'il faut réduire la vulnérabilité des utilisateurs finaux, c'est-à-dire les propriétaires résidentiels, les consommateurs résidentiels en particulier et même institutionnels, par toute une série de mesures. Il y a quatre volets vraiment à ça: l'efficacité énergétique, l'économie de l'énergie, la gestion de la demande avec une tarification différenciée dans le temps. C'est tout détaillé dans notre mémoire.

1990

1995

Et ça, ça permet, cette autonomie énergétique là, ça permet de franchir des plages s'il y a une crise. On dit: *Le 24 heures, c'est inacceptable+, mais il y a des résidences qui peuvent avoir une résistance thermique qui leur permet facilement de faire deux ou trois jours sans que la température de la maison ne baisse trop, devienne inconfortable, parce qu'il y a une bonne résistance thermique. S'il y a un chauffage d'appoint aussi, on se donne une certaine autonomie en cas de problème. Et il va y en avoir dans l'avenir des problèmes.

2000

2005

Deuxièmement, il faut renforcer en priorité, par rapport au transport, le réseau de distribution. La MRC de Papineau a fait une démonstration éloquent du problème. C'est dans DB-16, les modalités du rapport final, les conclusions du rapport final: 40 % des problèmes habituels de panne sont causés par les branches et la chute d'arbres; 90 %, lorsque la crise est grave comme celle du verglas qu'on a connu. Donc, ça tombe sous le sens qu'on doit commencer d'abord - et surtout dans l'Outaouais où ça a été effectivement essentiellement un problème de distribution - commencer par régler le problème de distribution avant de construire une ligne.

2010 Ensuite de ça, il faut toujours, dans une perspective de réduction des risques à long terme, des risques structurels à long terme, il faut déconcentrer et diversifier et déconcentrer la production. C'est-à-dire qu'on a une énorme production hydroélectrique qui est à 1 000 kilomètres des centres de consommation, alors que les réseaux thermiques ont leurs inconvénients, on en parle, les gaz à effet de serre et tout ça, mais au moins, ils sont dans les marchés. Là, on est extrêmement éloignés et on n'atténuera jamais ce problème-là si on n'a pas une politique gouvernementale et une politique d'Hydro-Québec qui vise à diversifier les différents types de production.

2015 La technologie le permet maintenant. On peut déconcentrer aussi les unités de production. Il y a des pompes thermiques industrielles qui permettent de tirer de l'énergie, par exemple, autour de Montréal, de l'eau et de générer de l'électricité. Il y a des systèmes de chauffage urbains qui sont, dans les pays scandinaves, qui sont généralisés.

2020 Il y a toutes sortes de technologies plus ou moins nouvelles, avec tout ce qui s'en vient dans l'évolution au niveau du photovoltaïque et du solaire et tout ça, qui permet de miniaturiser, de diffuser la production, de l'installer graduellement près des centres de consommation les plus vulnérables ou prioritaires.

2025 Ça ne se fera demain matin, mais au moins d'avoir une politique qui permet graduellement d'atténuer la faiblesse inhérente du système de fourniture d'électricité du Québec. On en parle dans notre mémoire. Et ça, c'est les éléments structurants à long terme dont il faut commencer la planification.

2030 Et ensuite de ça, il y a quatre mesures, trains de mesures spécifiques au problème temporaire dans l'Outaouais et d'ailleurs. C'est qu'il faut planifier, par exemple, une reconfiguration, une réaffectation des équipements disponibles pour une situation spécifique ponctuelle d'urgence.

2035 Les sept projets analysés par Hydro en donnent une démonstration: Beauharnois, telle ligne, Hawthorne et tout ça. Il y a toutes sortes de permutations possibles qui peuvent être planifiées d'avance pour dire: *Si on a tel type de panne, on va appliquer tel protocole d'entente et on va solutionner le problème à court terme.+ C'est une évidence, mais il faut le planifier, il faut prévoir comment on va rencontrer un problème, comment on va corriger un problème, mais pas attendre d'être pris au dépourvu lorsque la situation se présente. Ça se planifie.

2045 Ensuite de ça, il faudrait qu'il y ait toute une planification aussi au niveau de l'offre temporaire de puissance, c'est-à-dire tout un programme de délestage de planifié parce que, quand il y a une crise, on n'a pas nécessairement la capacité habituelle pour fournir toute la demande. Alors, il faut voir comment est-ce qu'on va gérer la capacité disponible, qui on va délester, avec quelle priorité, avec quel type de compensation si on les déleste et vers qui on fait l'allocation prioritaire d'électricité. C'est une autre évidence.

2050 Le promoteur n'a pas pensé à ça. C'est-à-dire, il n'y a pas pensé, le promoteur refuse
d'entreprendre - et on le retrouve dans les transcriptions partout - considère inacceptable de
devoir réduire, de faire du délestage et de demander à sa clientèle une réduction de sa
consommation. Et le lobby de l'électricité a dit la même chose. On est dans une période de
2055 crise grave et on voudrait avoir la même capacité, les mêmes services qu'on a en période
normale. Ça ne satisfait aucun critère économique et c'est totalement irrationnel et irréaliste de
s'imposer un critère semblable.

2060 Ensuite de ça, il y a les ententes administratives et organisationnelles dont j'ai parlé. je
n'y reviendrai pas. Et le dernier scénario évidemment porte sur le poste de conversion. On en a
parlé en long et en large. Il y a l'avenue du courant alternatif, du courant continu. Hydro impose
deux critères inacceptables dans les deux cas pour s'assurer qu'il ne pourra pas être utilisé
localement.

2065 Au niveau du courant alternatif, on dit: *Le délai est trop long. Le raccordement est trop
long. Ce n'est pas acceptable.+ Ça peut être de deux, trois heures à quinze heures, à vingt
heures, on ne le sait pas. On n'a jamais pu avoir une réponse précise et surtout satisfaisante.
Tandis que quant au fonctionnement en mode continu, bien, là, on est rendu à 600 mégawatts
pour mettre le poste sous tension et on laisse entendre, dans les réponses aux questions
2070 récentes qui ont été publiées, que seule la ligne peut donner la qualité et la robustesse de
tension requise.

2075 On voit, par cette rapide analyse, qu'il y a toute une panoplie de mesures qui sont
parfaitement légitimes, parfaitement valables, techniquement satisfaisantes et probablement
économiquement rentables, puisqu'il faudrait les regarder, plus rentables que la ligne, pour
faire face à l'éventualité d'un phénomène météorologique sérieux ou d'un sabotage ou quoi que
ce soit, qui est localisé, qui est temporaire. Pourtant, rien de tout ça n'a été réalisé
systématiquement.

2080 D'ailleurs, j'y reviens dans ma conclusion, il faut noter que le projet n'a pas été modifié
d'aucune façon, même après qu'il y ait eu des audiences sur le poste et que la Commission du
BAPE ait demandé des modifications au devis et à la configuration du poste de manière à avoir
une capacité d'alimentation de la région. Le promoteur n'a pas jugé opportun de revoir la
justification du projet qu'on discute aujourd'hui, malgré ce changement majeur là dans la
sécurisation de la région de l'Outaouais.

2085 Donc, si on fait une synthèse de la situation, on voit que le promoteur propose une
solution de transport pour régler un problème fondamental de distribution dans la région. La
MRC de Papineau en a fait la démonstration tout à l'heure. C'est un problème de distribution.

2090 Deuxièmement, on propose encore une fois - et c'est assez surprenant - mais une
solution permanente à un problème improbable et de courte durée causé par un phénomène
météorologique en particulier. Il n'y a pas de logique dans ça.

2095 Troisièmement, on applique des critères de sélection et des contraintes arbitraires et irréalistes, qui éliminent toute autre solution que la ligne. On évacue les solutions les plus appropriées. Puis comme je viens de le dire, on maintient la justification originale malgré les conclusions de la Commission sur le poste.

2100 Voilà, ça résume certains volets qui nous apparaissaient plus importants, certaines considérations qui nous apparaissaient plus importantes de toute la problématique de la région à l'intérieur d'une problématique plus générale, qui est celle de l'alimentation électrique au Québec, qui souffre de faiblesses majeures et structurelles qui doivent être reconnues et sur lesquelles on doit travailler afin d'y apporter des solutions.

2105 Alors, je m'arrête là et si vous avez des questions...

LE PRÉSIDENT :

2110 Si vous voulez vous asseoir, on aurait peut-être quelques questions, bien que la livraison est très récente de votre mémoire et le contenu de votre mémoire nécessite une lecture attentive que la Commission n'a pas pu se permettre aujourd'hui. Je passe la parole à madame Chauvin.

M. JACQUES RUELLAND :

2115 Oui, je m'en excuse, effectivement, je n'ai pas soumis mon mémoire dans les délais requis.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2120 Sur votre dernière acétate, vous avez noté cinq points de commentaires sur la solution proposée par Hydro-Québec. Le quatrième, je pense, dit quelque chose comme: *le rejet de solutions plus appropriés+. Selon vous, quelles seraient les solutions plus appropriées, sans nécessairement en faire un long -- je pense que vous l'avez peut-être démontré dans votre
2125 présentation, mais de façon résumée, est-ce qu'il y a certaines solutions spécifiques qui vous apparaissent plus appropriées et qui n'ont pas été considérées par Hydro-Québec?

M. JACQUES RUELLAND :

2130 Je pense que la solution évidente et prioritaire pour alimenter la région, en période de crise, c'est, étant entendu que le problème de distribution sera d'abord corrigé, si jamais il y a un problème qui se pose, c'est évidemment l'utilisation du poste de conversion. Ça me semble être la solution évidente, qui est plus simple. C'est un équipement qui est situé à proximité et dans le marché, qui a une très grande capacité.

2135

2140 Alors, c'est la solution technique la plus avantageuse pour la région, même avec les délais que ça peut comporter. Mais c'est une solution qui s'inscrit dans la liste des différentes façons d'acheminer l'électricité vers la région par la production existante ou le transport et les lignes de transport existants, qui sont résumées de manière générale et presque complète dans les sept scénarios qu'Hydro a envisagés dans son document. Mais au départ, il faudrait que le problème de distribution soit corrigé.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

2145 Dans votre mémoire, vous dites qu'effectivement, les investissements, si je me souviens bien, d'Hydro-Québec, en matière de renforcement du réseau de distribution, ne sont peut-être pas suffisants. Et vous notez également qu'il faudrait peut-être penser - et c'est selon ma souvenance, ma lecture rapide - à d'autres moyens de renforcement que l'élagage des arbres ou l'enfouissement des lignes de distribution.

2150 C'est peut-être une interprétation rapide que j'ai faite de votre écriture, mais est-ce que d'après vous, il y a d'autres moyens à considérer que l'entretien du couvert forestier et l'enfouissement des lignes?

2155

M. JACQUES RUELLAND :

2160 Oui. Je ne suis pas un spécialiste technique de ces questions-là, mais j'aimerais, et je vous remercie de me le rappeler, j'aimerais d'abord souligner qu'il y a eu une réduction considérable dans les budgets d'entretien depuis - je n'ai pas les chiffres, mais je pense que la Commission devrait se les procurer - depuis 1990, et surtout depuis 1995 avec l'arrivée du nouveau président de l'Hydro, où il y a des coupures de coûts importantes, des réductions de coûts importantes et des réductions d'effectifs aussi très importantes, de telle sorte que - et
2165 quelqu'un l'a mentionné précédemment - l'entretien a été négligé, les gens de la MRC l'ont mentionné, l'entretien a été très négligé, de manière à accroître la rentabilité de l'entreprise et d'investir dans ce qui rapportait à court terme plutôt que dans la prévention.

2170 Alors, au-delà de l'élagage, il y a certainement toute la question de l'enfouissement qui doit être abordée, et ça, ça implique une partie de responsabilité, une grande partie de responsabilité des municipalités. Je ne sais pas comment résoudre ce problème-là, mais il reste qu'en milieu rural, c'est beaucoup plus complexe. Mais il est évident qu'il y a un certain nombre de critères qu'on applique en Europe et qu'on pourrait probablement appliquer ici, et qui permettraient, avec un partage de coûts acceptable pour les différentes parties, de corriger une partie de la situation. Il y a peut-être des solutions techniques de déglacage ou de renforcement
2175 des réseaux de distribution que je ne connais pas.

Il est évident que la distribution, c'est le problème principal et qu'il ne donne rien de construire une ligne de transport tant qu'on n'a pas réglé ça. Quand on parle que 80 % des problèmes sont causés par la chute de branches et d'arbres, bien, là, il faudrait commencer par régler ça et amorcer des discussions de manière à voir comment répartir les charges sur...
2180

Je sais que dans les nouvelles banlieues, par exemple, autour de Montréal, l'enfouissement des fils est à la charge de la Municipalité. Je ne sais pas comment on peut traiter ça dans une situation, dans un réseau de distribution existant, mais il y a certainement
2185 une façon de faire l'allocation des charges à long terme qui serait satisfaisante et qui augmenterait considérablement la robustesse du réseau de distribution. Mais sur le plan technique, je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT :

2190 Merci, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

2195 Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2200 Nous invitons le dernier participant, monsieur Jacques Demers.

M. JACQUES DEMERS :

2205 Bonsoir, tout le monde!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Demers!

2210 **M. JACQUES DEMERS :**

Je vais être court. Comme vous voyez, je n'ai pas long de notes. Je suis arrivé un peu à la dernière minute, même si j'ai suivi le dossier depuis ses débuts, non seulement suivi, mais j'ai même travaillé dessus. Je travaille dans la Réserve Papineau-Labelle. On avait commencé à faire les travaux sur la ligne, de la coupe forestière. Je travaille pour la compagnie qui avait eu le contrat avant que le décret ait eu lieu. Et puis j'ai suivi le dossier depuis ce temps-là.

2215 Et puis là, je tenais à enregistrer mon opinion, ce soir, parce que de crainte qu'on me prenne en conflit d'intérêt, le fait que si j'étais pour, sans condition, ce serait seulement pour préserver mon emploi. Et j'ai oeuvré dans le domaine de l'environnement dans le passé, plus longtemps que j'ai oeuvré dans le secteur forestier, ça fait que je tenais à émettre mon opinion. Je l'ai même dit à Hydro-Québec, à différents représentants d'Hydro-Québec dans les autres sessions du BAPE qu'il y a eues, précédentes. Maintenant, je tenais à vous le dire.

2225 C'est le fait que je trouve qu'Hydro-Québec, ils ont manqué leur vente de ce projet-là, dans le sens que oui, c'est bon de sécuriser la région avec un bouclage et ainsi de suite. Mais moi, je pense que comme on est dans le gros débat sur les changements climatiques comme c'est là - et même ça se déroule en Europe ces semaines-ci - on sait que le Canada n'a pas fait ses efforts suffisants encore pour rencontrer ses obligations de Kyoto, puis ainsi de suite, 2230 Hydro-Québec m'ont répondu que c'est parce qu'ils n'en ont pas d'électricité en surplus présentement pour être capable de vendre à Hydro-Ontario. Mais là, je ne sais pas s'ils demandent à ce moment-là de construire une autre Baie James ou quoi? Mais je suis sûr que les Cris ne seront pas d'accord.

2235 Tout ça pour dire qu'on devrait avoir un programme d'économie d'énergie au Québec plus efficace, parce qu'on est un des gros consommateurs d'électricité dans le monde. Et puis moi, je pense que ce projet-là de transport de ligne électrique, ce serait un bon projet à condition, et c'est là-dessus que je mets l'emphase, à condition qu'ils arrivent avec, du moins, une entente de principe avec Hydro-Ontario, que leur vendant l'électricité qui passerait par cette 2240 ligne-là, ce serait l'équivalent de fermer une centrale à énergie fossile en Ontario. D'après ce que j'ai pu comprendre, c'est 1 200 mégawatts, quelque chose comme ça. J'avais demandé au

représentant d'Hydro, il m'avait dit que c'était à peu près l'équivalent d'une centrale à énergie fossile qu'ils ont en Ontario.

2245 Quand on n'est pas en temps de crise, c'est sûr que ces lignes-là, il faut qu'elles servent à quelque chose. Ça fait qu'à ce moment-là, si on vendait l'électricité à Hydro-Ontario et eux autres, en contrepartie, ils ferment une centrale à énergie fossile, donc, ce serait tous ces gaz à effet de serre là de moins qui se ramasseraient dans l'atmosphère. Et on sait que les vents dominants viennent de l'Ontario, ils s'en viennent au Québec. Il y a quelqu'un qui en a parlé tout

2250 à l'heure, que les pluies acides viennent principalement de l'Ontario.

 Donc, ça serait un côté avantageux du Québec, non seulement avec les profits qu'on ferait, comme de raison, à vendre l'électricité à Hydro-Ontario, ils feraient assez de profits qu'ils pourraient distribuer des lampes fluorescentes à tous les Québécois pour économiser de

2255 l'énergie, puis ça ne leur coûterait rien à Hydro-Québec.

 Tout ça pour dire que c'est à peu près dans la seule condition où est-ce que je serais favorable à la construction de cette ligne-là, s'il y avait une entente de principe du moins avec l'Ontario. Il faudrait qu'ils arrivent avec ça avant. Puis après ça, ils pourraient justifier, en plus

2260 de sécuriser l'Outaouais.

 Moi, comme je disais, je travaille comme c'est là dans le secteur forestier et dans la Réserve Papineau-Labelle et ma principale activité justement dans le domaine de l'environnement, c'est de faire des pressions auprès de l'industrie forestière, dont la coopérative pour laquelle je travaille, de se certifier ISO 14 000. Ça veut dire certifier l'aménagement durable de la forêt.

2265

 Et comme nous autres, on travaille dans la Réserve Papineau-Labelle, comme c'est là, je travaille tous les jours, je traverse la ligne qu'ils ont déjà commencée. D'ailleurs, ils ont fait la

2270 ligne de balise qui est juste 7 mètres de large. Et notre job, nous autres, c'était de l'élargir à 58 mètres, 31-27 chaque bord. C'était notre job, ça, de mesurer ça, puis de mettre les lignes en place pour que les bûcherons passent par la suite. Et on l'a vu, là, il y a eu deux semaines de travaux avant le décret. Puis un *scab+ de 58 mètres dans la réserve, dans la forêt, ça ne passe pas inaperçu.

2275

 Là, je me demandais voir si dans le processus de certification de l'aménagement durable de la forêt, si une ligne de transport électrique en plein milieu des travaux, ça passerait au point de vue certification. Parce qu'on pense à des organismes internationaux comme Forest Stewardship Council, ils n'ont pas de nom français, ou ISO 14 000, c'est des organismes

2280 internationaux qui viendraient vérifier sur le terrain de temps en temps pour voir si on aménage la forêt de façon durable, selon les critères internationaux. Je n'ai pas vérifié encore, s'il y avait une grosse ligne électrique qui passe en plein milieu de la forêt, si ça pourrait être certifiable pareil. Ça reste à voir.

2285 En tout cas, tout ça pour dire que selon moi, s'ils n'ont pas d'entente signée avec Hydro-Ontario comme quoi qu'ils ferment des centrales à énergie fossile, je ne suis pas sûr qu'elle est nécessaire cette ligne-là. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

2290 Monsieur Demers, peut-être juste un point d'information. Vous faites référence aux travaux qui avaient déjà été autorisés suite au décret du gouvernement dans la Réserve Papineau-Labelle.

2295 **M. JACQUES DEMERS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2300 C'est sur quelle distance à peu près en longueur?

M. JACQUES DEMERS :

2305 Bien, c'est commencé... bien, la ligne elle-même de 7 mètres pour juste faire les balises, ça, c'est fait de bord en bord. Comme c'est là, ce que j'ai pu voir, du moins tout qu'est-ce qu'on a marché, nous autres, c'est fait de bord en bord. Même pour le 58 mètres lui-même de large, c'est fait peut-être bien - je m'aventure - sur 12 kilomètres, quelque chose de même, 12 à 15 kilomètres. Ça peut varier. Je n'ai pas mesuré. Nous autres, on l'a marché, mais je ne

2310 l'ai pas mesuré.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci, monsieur Demers.

2315 **M. JACQUES DEMERS :**

C'est beau.

2320

LE PRÉSIDENT :

2325 Nous invitons maintenant, avant de clore, monsieur Jean Riva, porte-parole officiel de la société Hydro-Québec, pour l'utilisation du droit de rectification des faits. Bonsoir, monsieur Riva!

M. JEAN RIVA :

2330 Bonsoir, monsieur le président, mesdames les commissaires! Ce sera court, il n'y a pas beaucoup de rectifications. Il y en a même une qui remonte au 13 novembre, document DM-29, mémoire présenté par la MRC des Laurentides. On l'avait omis dans la dernière qu'on vous a transmis.

À la page 67, il est écrit:

2335 *La mise en service des centrales coûtera de 200 à 300 millions \$ par tranche de 600 mégawatts.+

Hydro-Québec précise que ce serait par tranche de 100 mégawatts et non par tranche de 600 mégawatts.

2340 Concernant les mémoires qui ont été présentés le 15 novembre, document DM-26, mémoire présenté par la Ville de Gatineau, à la page 3, dans le tableau 3.1, intitulé *Nombre et type de disjoncteurs au poste Vignan+, on indique qu'Hydro-Québec avait proposé d'installer deux disjoncteurs à gaz sur les batteries de condensateurs à 120. Hydro-Québec veut rectifier qu'il n'y a aucun disjoncteur de proposé à 120 kV.

Dans le document DM-70, mémoire présenté par la SÉPAQ, Réserve faunique Papineau-Labelle, à la page 1, il est dit:

2350 *La position soutenue par la SÉPAQ était donc de favoriser avant tout le corridor qui évite totalement ou presque la réserve faunique. Pour la SÉPAQ, il s'agissait alors du tracé optimal, tracé d'ailleurs obtenu par Hydro-Québec.+

Hydro-Québec précise que la SÉPAQ réfère au corridor initial de 1998, soit le corridor sud et non pas par un tracé retenu par Hydro-Québec.

2355

À la page 6, il est dit:

*La SÉPAQ signalait récemment la présence d'omble chevalier dans la réserve. L'entretien de la ligne de transport d'énergie électrique dans ce secteur amènera à court terme la disparition de cette espèce.+

2360

Hydro-Québec tient à rectifier qu'avant de procéder à l'épandage de phytocides, les zones sensibles, telles que les frayères, sont toujours identifiées et que le cas échéant, on utilise des méthodes mécaniques.

2365 À la page 6 du même document, on rapporte également que le déblaiement de la ligne
électrique dans la réserve faunique détruira également plusieurs aires propices à l'ail des bois,
espèce protégée. Hydro-Québec veut préciser qu'elle avait déjà précisé que les inventaires des
2370 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, comme l'ail des bois, seront
réalisées au printemps 2001 et qu'advenant la présence de l'ail des bois dans l'emprise, des
mesures d'atténuation adéquates et éprouvées seront mises en place.

À la page 7, il est dit:

*Il est important de noter que les eaux qui seront polluées se déverseront dans les
municipalités des Cantons de Mulgrave-et-Derry et Montpellier.+
2375

Hydro-Québec tient à préciser que des mesures d'atténuation quant au contrôle de la
végétation dans l'emprise préserveront la qualité des milieux sensibles telles que les eaux
hydrographiques.

2380 Alors, ça complète les rectificatifs. Pour les mémoires qui ont été déposés aujourd'hui,
on va en compléter la lecture. Mais à ma connaissance, il ne devrait pas y avoir beaucoup de
correctifs, s'il y en a, pour les mémoires d'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2385 Et s'il y en a, on les attend très rapidement.

M. JEAN RIVA :

2390 Ça va être fait, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, monsieur Riva.

2395

M. JEAN RIVA :

Merci.

2400

LE PRÉSIDENT :

Sur ce, nous allons procéder à la fermeture de cette deuxième partie de l'audience publique qui se termine ici, à Ripon.

2405

Avant, j'aimerais vous indiquer qu'au cours des cinq séances de deuxième partie, donc des séances où on recevait les opinions, ces cinq séances ont eu lieu à Huberdeau, Gatineau et évidemment ici, à Ripon, il y a eu la participation de 264 personnes. Il y a eu présentation sur place de 49 mémoires. Il y en a également 23 qui n'ont pas été présentés actuellement, pour un total de 72 mémoires donc déposés auprès de la Commission, et auxquels s'ajoutent deux présentations verbales en tout, donc pour 74 interventions.

2410

On vous rappelle que la Commission délibère à compter de maintenant jusqu'à la remise de son rapport au ministre, comme vous savez, au plus tard le 10 février 2001.

2415

Enfin, la Commission tient à remercier tous ceux qui, en premier, au niveau du personnel, font en sorte que le travail est rendu plus facile, plus praticable. Ensuite, la Commission remercie le promoteur, les personnes-ressources qui étaient présentes au cours des trois séances, pour avoir suivi cette deuxième partie de l'audience publique.

2420

Enfin, au nom de la Commission, je me fais porte-parole de la Commission pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice a pu se dérouler. Et à vous tous, nous vous disons merci beaucoup. Sur ce, nous déclarons la deuxième partie de l'audience publique close.

2425

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2430

ET, J'AI SIGNÉ:

2435

LISE MAISONNEUVE, s.o.